

Langues d’Oïl, langues de France, langues pour quoi faire?

Récapitulatif historique (1951¹-2004)

Au cours de la dernière décennie, plusieurs langues d’Oïl historiquement considérées comme dialectes du français ont été reconnues comme ‘langues de France’. Certes, cette reconnaissance est venue tardivement, après des siècles de minorisation, voire d’occultation, et même plus d’une génération après l’adoption de la Loi Deixonne (1951), première mesure conçue pour favoriser le maintien de ‘langues dialectales’ approuvée par un gouvernement français. Bien entendu, en dépit de l’étiquette ‘dialectale’, il s’agissait au départ de langues nettement différenciées du français. La première mesure positive qui visait de façon spécifique et concrète une langue d’Oïl a été introduite, lorsque la loi d’orientation a autorisé l’enseignement du gallo (parmi une douzaine d’autres langues) sous l’égide de l’Education nationale. Cinq ans plus tard, le picard et le poitevin ont été ajoutés à la liste des langues proposées par les sections bilingues français-langue régionale, ce qui permet à un nombre restreint d’élèves de passer une épreuve facultative au Baccalauréat (Tabouret-Keller, 2004 :81).² Néanmoins, lorsque le gouvernement Jospin (1997-2002) décide de prendre au sérieux les exigences de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, en confiant au député breton Bernard Poignant la tâche de préparer un rapport sur la question, ce rapporteur (1998:2) a pu déclarer sans ambages que: «Les langues d’Oïl sont devenues des français régionaux ...» ou encore :

Les langues d’Oïl, langues utilisées au Moyen-Age par les seigneurs de ces régions, étaient des langues de large communication sociale en milieu rural. Ces langues proprement dites et les parlers actuels ont été largement influencés par le français. Leurs locuteurs sont aujourd’hui peu nombreux, mais un réveil culturel s’organise autour de l’université. Les parlers d’Oïl tels que le picard (au nord), le gallo (à l’ouest), le poitevin, le saintongeais, le normand, le champenois, d’autres encores encores constituent **autant de formes régionales du français**. (emphase ajoutée par l’auteur du présent article)

¹ En fait, le premier arrêté ministériel date du 27 décembre 1941 (Tabouret-Keller, 2004:79) signé par Jérôme Carcopino, secrétaire d’Etat à l’Education nationale, stipule que:

les instituteurs et les institutrices sont autorisés à organiser dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, des cours facultatifs de langue dialectale (langues basque, bretonne, flamande, provençale ...), dont la durée ne devra pas excéder une heure et demie par semaine.

² En pratique la possibilité de passer une épreuve facultative en picard ou en poitevin existe encore mais l’Education nationale ne propose pas de formation spécifique.

Suivant une recommandation de Poignant, un expert en droit constitutionnel, Guy Carcassonne, a été chargé de préparer un rapport qui devait permettre de trancher sur la question de la compatibilité de la Charte avec la Constitution française. Ce deuxième rapporteur compare le patrimoine linguistique de la France à ses monuments architecturaux:

[Ces monuments] se trouvent dans des situations considérablement variables. Certains sont pratiquement intacts, quand d'autres ne laissent subsister que de ruines. Certains sont des musées, quand d'autres (hôpitaux, lieux de cultes, casernes ...) restent affectés à ce quoi ils avaient été bâtis.

Il n'est pas déplacé de faire exactement la même observation à propos des langues de la France.

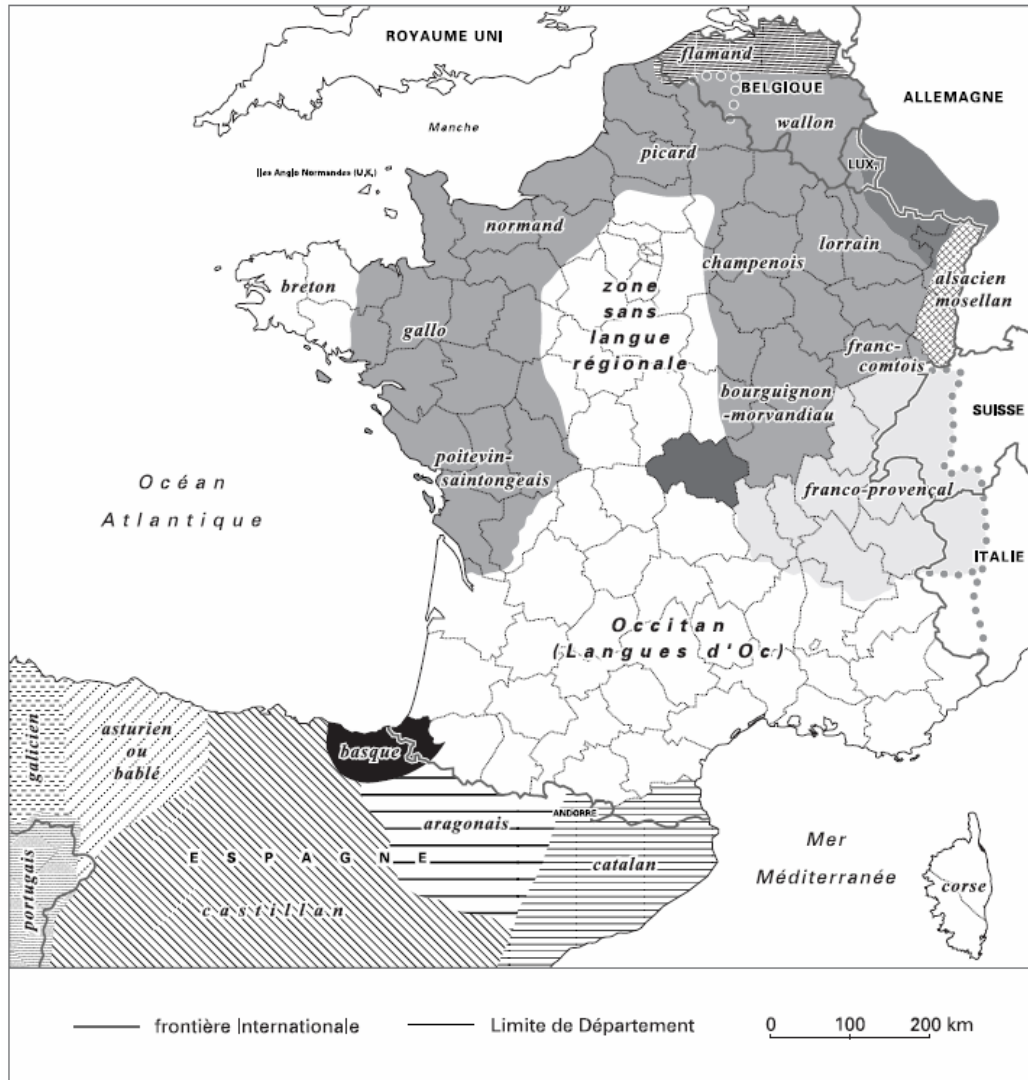
Celles d'entre elles qui ne sont pratiquement plus parlées – des langues en ruine, pourrait-on dire – ou ne le sont que dans des cénacles savants mais étroits. (Carcassonne, 1998: 114-5)

Même si Carcassonne ne le dit pas de façon explicite, il serait difficile d'échapper à l'inférence que les langues d'Oïl, auxquelles il fait allusion une seule fois (p.118) mais sans les énumérer, feraient partie de ces monuments linguistiques en ruines.

Si ces deux rapporteurs – et surtout Carcassonne – ont pu convaincre les ministres du gouvernement Jospin que la France pouvait signer la Charte sans apporter de modifications à la Constitution nationale, cette signature a provoqué une réaction de la part des cohortes républicaines, dont en première ligne le président de la République lui-même. En effet, dès qu'une signature ministérielle française avait été apposée à la Charte, Jacques Chirac a tout de suite saisi le Conseil Constitutionnel, pour que celui-ci réexamine la question de sa constitutionnalité. Ce vénérable bastion de la République n'a pas tardé à livrer un verdict diamétralement opposé à l'opinion de Carcassonne qui avait servi de justificatif à l'action gouvernementale. Entretemps, un troisième rapporteur, Bernard Cerquiglini, avait été chargé d'établir la liste des langues pratiquées sur le territoire français pouvant éventuellement bénéficier des dispositions de la Charte suite à la ratification. Son rapport, dont la publication coïncidait plus ou moins à la signature en mai 1999, dévoile une richesse linguistique insoupçonnée par les dirigeants politiques et le grand public en répertoriant pas moins de 75 langues,

dont 8 langues d’Oïl individuées: (Carte 1): le bourguignon-morvandiau; le champenois; le franc-comtois; le gallo; le lorrain; le normand, le picard; le poitevin-saintongeais et le wallon.

Carte 1. Langues d’Oïl reconnues comme langues de France



Naguère subsumées depuis des siècles parmi les dialectes du français, les parlers d’Oïl se trouvent métamorphosées en langues qui appartiennent désormais au patrimoine culturel indivis de la France (Carcassonne, 1998:128). Malgré ce revirement apparemment positif dans le discours politique, la ratification est néanmoins demeurée bloquée dans une impasse politique où le dilemme diversité/unicité est loin d’être résolu (Conseil de l’Europe, 2003). Ceci dit, la responsabilité de cette pléthore ingérable de langues minorées avait été confiée à

la Délégation à la langue française (DGLF) rebaptisée, (depuis fin 2001) Délégation à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Si on ne peut qu'applaudir la modification de l'étiquetage, on est également en droit de se demander quelles seront les conséquences concrètes qui pourraient découler de ce changement, sinon d'optique, tout au moins de terminologie. Malgré l'intervention politique du président Chirac en situation de cohabitation avec un gouvernement socialiste, à laquelle il a déjà été fait allusion, l'ancien ministre de la culture du gouvernement Raffarin (2002-2005) a émis des déclarations apparemment très positives concernant les langues régionales et minoritaires en octobre 2004. C'était à l'occasion des assises sur les langues régionales et minoritaires que Jean-Jacques Aillagon a évoqué l'intérêt d'une loi-cadre pour clarifier la situation de ces idiomes évoquant la possibilité d'une 'retouche' à la Constitution.

Il n'y a pas de contradiction entre la politique en faveur de l'usage du français et un engagement sans pudeur, sans crainte déplacée, pour les langues régionales.

L'avenir nous dira si un changement apparemment radical de discours sera suivi de la mise en œuvre de mesures concrètes sur le plan politique. Mais dans l'optique sociolinguistique, il mérite qu'on se penche non seulement sur les conséquences envisageables mais aussi sur les analyses qui semblent les sous-tendre. Je me propose en premier lieu d'aborder la question de l'inventaire de ces langues proposé par Cerquiglini, directeur de la DGLFLF qui l'a adopté comme base de travail et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il existait d'autres possibilités, avant d'évaluer leur vitalité d'abord en termes démographiques et puis sociolinguistiques (Section 1) et de passer en revue les bases scientifiques de cet inventaire (Section 2). Il serait par ailleurs intéressant de comparer la situation sociolinguistique des langues d'Oïl dans les pays voisins (la Belgique et la Suisse) où certaines d'entre elles sont pratiquées, tant en termes démographiques, que dans la perspective d'une sociolinguistique de terrain, et en dernier lieu du point de vue de la politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'application de la Charte européenne et la valorisation des spécificités socio-culturelles (Section 3). Poursuivant ce thème de la comparaison transnationale, je passerai ensuite en revue le profil linguistique des pays partenaires du Conseil de l'Europe (et pour la plupart de l'Union Européenne) qui ont ratifié la Charte, avant de regarder d'un

peu plus près celui des principaux voisins de l'Europe occidentale, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni notamment du point de vue de la vitalité et celle de la politique linguistique (Section 4). La Section 5 présente une analyse de la notion de 'linguification' des langues d'Oïl, c'est-à-dire, un inventaire des arguments qui ont été proposés pour justifier ce nouveau statut de langue et les conséquences qu'on peut en tirer. Par la suite, (Section 6), je tente de peser la valeur identitaire de ces langues avant d'esquisser les principaux courants décelables dans les activités de ceux qu'on appelle parfois les 'activistes culturels'. Dans la Section 7, je reprends le thème de la politique linguistique de la France évoqué dans l'introduction, afin de dépister les (in)cohérences vis-à-vis des langues d'Oïl et de tenter d'en évaluer les fondements et les éventuelles conséquences, surtout en ce qui concerne le dilemme unicité/diversité.

1. Vitalité des langues d'Oïl

Si la baisse de la vitalité des langues d'Oïl est indiscutable, il est extrêmement difficile de chiffrer les pertes réelles. D'abord, leur faible distinctivité par rapport au français rend problématique la notion même de locuteur, d'autant plus qu'il n'existe quasiment pas d'études de variétés à différenciation maximale encore socialisées. Il n'est guère surprenant qu'une base de données aussi respectée qu'Ethnologue (www.ethnologue.com) ainsi que celles du bureau européen des langues moins répandues (www.eblul.org) et de la *Foundation for endangered languages* (www.ogmios.org), se gardent de chiffrer le poids démographique de ces langues.

Malgré ces difficultés indéniables, il est possible de trouver des sources tout à fait sérieuses qui présentent le nombre de locuteurs surtout du picard et du normand (celles citées par Ball, 1997). Ceci dit, les rapporteurs de l'INED (Héran, Filhon et Deprez, 2002), ne se risquent pas à l'individuation des langues d'Oïl, mais se contentent d'une estimation globale du nombre de locuteurs.

Les 570 000 locuteurs recensés par estimation (qui représentent 2% de la population des régions concernées) par le rapport INED se réfèrent à ceux qui ont connu un de ces idiomes comme langue de première socialisation pendant la petite enfance au sein de la famille, alors que les mêmes auteurs estiment à 204 000 le nombre de ceux qui les pratiquent à l'âge adulte. A cela on peut ajouter 850 000 «locuteurs occasionnels», c'est-à-dire des individus qui disent avoir été socialisés

en français, mais qui ont répondu à une question supplémentaire assez mal formulée³ concernant l'éventualité de la pratique d'une autre variété linguistique au cours de leur plus tendre enfance.

Tableau 1. Nombre de locuteurs des langues collatérales de France avec indication du pourcentage de la population concernée. Sources: Ball (1997) adapté de McConnell (1984), Kloss, McConnell et Verdoodt (1989) ; Commission européenne (1986); Héran, Filhon et Deprez (2002)

	Ball (1997)	Héran <i>et al.</i> (2002)
Langues d'Oïl		570 000 (2%)
normand	700 000 (23%)	
picard	2 000 000 (36%)	
franco-provençal	30 000 (2%) ⁴	

D'après ces chiffres, entre 0,7% (204 000) et 5% (1 420 000) de la population des régions d'Oïl connaîtrait la langue traditionnelle. Cela ne signifie pas que la vitalité soit répartie de manière égale sur le plan géographique. Une étude publiée par l'INSEE en 2003 estime à environ 28 000⁵ le nombre de locuteurs du gallo, chiffre qui représente 1,3% de la population concernée. Extrapolant sur les chiffres recueillis par le recensement national de 1999, Bulot (2005: 88) arrive à un total très proche pour le nombre de personnes qui «déclarent une pratique effective et régulière de la langue régionale normande», en l'occurrence 29 000 ou 1% d'une population totale de 3,2 millions.

Loin d'objectiver, comme on aurait pu s'y attendre, une déperdition brutale, l'enquête d'Héran *et al.* montre une certaine stabilisation du nombre des locuteurs des langues minoritaires en se concentrant sur les compétences acquises à travers

³ En quelles langues, dialectes ou «patois», vos parents vous parlaient-ils d'habitude, quand vous étiez enfant, vers l'âge de cinq ans ?

Votre père ou l'homme qui vous a élevé

1 – vous parlait d'habitude en ...

2 – en aussi en

Exemples : ALSACIEN, BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, CREOLE, FLAMAND, GALLO, PLATT, PROVENÇAL, ARABE, KABYLE, PORTUGAIS, LANGUES DES SIGNES (LSF) ...

Pour le français notez simplement «F»

En cas de dialecte ou de «patois» précisez de quel endroit (PICARDIE, BEARN, ROUERGUE, MOSELLE ...)

Pour les langues étrangères, ne notez pas la nationalité mais la langue. Exemple : ne dites pas Algérien, Marocain, Sénégalais, mais ARABE, KABYLE, WOLOF, etc.

⁴ Ce chiffre inclut des «patois» des Hautes-Alpes qui font partie des langues d'Oc. (Blanchet, Calvet, Hilléreau et Wilczyk, 2005: 74)

⁵ Ce chiffre ne tient pas compte des patois de Loudéac et de Malestroit qui relèvent du gallo, mais qui ont été classés sous «breton». (Blanchet, Calvet, Hilléreau et Wilczyk, 2005: 74)

la relation parents-enfants. Certains reprochent à ces enquêteurs d'avoir écarté la possibilité d'autres modes d'acquisition pourtant bien documentés, par exemple avec les grands-parents ou les amis (Eloy, Blot, Carcassonne et Landrecies, 2003: 31; Blanchet, Calvet, Hillérau et Wilcyk, 2005). Il s'agit aussi d'une enquête déclarative qui ne porte pas directement sur la situation de ces langues.⁶

Des enquêtes plus localisées en domaine picard, déclaratives également, indiquent des taux de connaissances bien supérieurs. Sur la base d'un échantillon de personnes âgées de 42 ans et travaillant à Amiens, Gollac (1981) a noté que 46% des enquêtés déclaraient savoir parler picard. Une autre enquête (Parisot, 1995, 1998) montrait que 48% des élus de la région Picardie déclarait une compétence en picard, chiffre qui s'élève à 87% pour le département de la Somme. Qu'environ la moitié des Amiénois nés vers la fin des années 1930 et des élus de la région Picardie, catégorie où les hommes d'âge mûr sont les plus nombreux, disent connaître le picard concorde assez bien avec une partie des résultats des enquêtes de Söhnle (1994) en métropole lilloise pour les personnes nées dans la première moitié du 20e siècle. Cette enquêtrice allemande signale des taux de compétence dialectale variant entre 7% et 22% à Tourcoing et entre 43% et 82% à Armentières suivant les générations (Pooley, 2004: 421) (Tableau 2).

Tableau 2. Proportion des élèves et leurs familles déclarant parler picard avec aisance (Söhnle, 1994)

Génération	Tourcoing	Armentières
3 - élèves	7	43
2 - parents	14	56
1 - grand-parents	22	82

Par contre, mes propres enquêtes dans la métropole lilloise montrent une importante disparité entre les compétences déclarées et le score effectif réalisé dans un test de picard. Parmi 172 élèves interrogés entre 1995 et 1999, 28% ont déclaré parler picard, alors que leur score moyen pour le test était de 31%. 6 (3,5%) ont réalisé un score de 50% ou plus.⁷ Si l'on peut considérer ces 6 jeunes

⁶ Il n'échappera peut-être aux lecteurs que ces critiques sont des champions de ce type d'enquêtes qu'ils qualifient entre autres d'«épilinguistiques».

⁷ Un test en partie comparable a été utilisé par Bulot (2005 : 106). Celui-ci est composé de 12 questions écrites qui demandaient aux informateurs de choisir pour 12 expressions cachoises parmi trois traductions possibles en français. Le score moyen pour l'ensemble des 386 personnes interrogées était 68% (8,2/12) contre 64% pour les non-locuteurs et 81% pour les locuteurs.

comme semi-locuteurs, car une telle évaluation nécessite qu'on soit capable de produire au moins une suite grammaticale dans la langue, un seul jeune peut être considéré comme vrai locuteur, dans le sens qu'il s'est montré capable de passer au picard et de poursuivre avec aisance la conversation dans cette langue.

Les enquêtes de Bulot (2005) au Pays de Caux indiquent à la fois une plus grande vitalité du cauchois, 19,5% de locuteurs déclarés contre 1% (Héran *et al.*, 2002) et une répartition assez nette et, somme toute, peu surprenante de ces 19,5% entre zones urbaines (27,8%) et rurales (72,2%). Ces locuteurs sont plus nombreux dans les régions d'Yvetot – capitale du Pays de Caux – (41,3%) et de la Pointe de Caux (Le Havre, Bolbec, Fécamp et Lillebonne) 33,3% contre 12% pour Dieppe et Rouen.

D'après Manzano (2005 : 151) le gallo se maintient bien dans certains secteurs ruraux, comme les bocages de Haute-Bretagne, même si le recul global de la langue est indéniable (D'Hervé, 2005). Cette langue britto-romane, première langue d'Oïl à être reconnue officiellement en France (loi d'orientation, 1989), semble avoir bénéficié au moins d'une partie des mesures introduites en Bretagne pour essayer de maintenir le breton et par conséquent du climat relativement favorablement au maintien du patrimoine linguistique traditionnel qu'elles ont créé (Tableaux 3 et 4).

Malgré une panoplie de mesures apparemment impressionnante aux niveaux national et régional, les résultats ne sont pas aussi brillants qu'ils pourraient l'être. Certes, dans l'enthousiasme des années 1980 de nombreuses initiatives positives ont vu le jour, surtout au niveau régional et à tous les niveaux de l'enseignement de la maternelle à l'université. Certains indicateurs récents permettent d'être plutôt optimistes, par exemple le nombre d'élèves suivant des cours de gallo, tous niveaux confondus, a presque doublé en 2001-2002 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des effectifs a suivi les seules créations de postes du siècle présent dans les circonscriptions de Redon et de Saint-Malo (D'Hervé, 2005: 273). Autrement, les effectifs en place qui pour la plupart ont été nommés

Quoique plus élevés que le score moyen de 43% réalisé par mes informateurs, il faut tenir compte de l'âge relatif des sujets (ensemble de la population/ jeunes) et de la difficulté du test (trois réponses proposées à l'écrit contre une question posée oralement sans indication de réponses possibles). Ces résultats ne permettent donc pas du tout d'affirmer que le cauchois est mieux reconnu en Pays de Caux que le picard en Métropole lilloise.

au cours du premier mandat de Mitterrand (1981-1988) semblent vieillir ensemble. Quant aux élèves, il s'agit dans la majorité de jeunes ayant baigné dans un milieu gallésant, alors que la rupture de la transmission familiale pendant la tendre enfance s'est généralisée. Le gallo est souvent perçu comme un moyen facile de gagner des points supplémentaires au Baccalauréat.

Tableau 3. Mesures d'envergure régionale introduites en faveur du gallo 1977-2004

Date	Mesure	Effets
1977	Charte culturelle de Bretagne	Autorisation de l'enseignement du gallo et de la culture gallèse en primaire et en secondaire
1980	Enseignement facultatif au collège 1 ou 2 heures par semaine	
1980	Création du LERG Laboratoire d'Etudes et de Recherches Gallèses ⁸ à Rennes 2	
1981	Création du Centre de Formation Continue de Haute-Bretagne	Stages de gallo destinés aux enseignants ayant «affaire avec des jeunes ruraux parlant encore le patois»
1981	Circulaire rectorale rappelant les dispositions de la Charte culturelle de Bretagne	
1982	Circulaire rectorale 82-261 du 21 juin 1982 qui développe le dispositif d'enseignement des langues régionales de la maternelle à l'université	
1982	UV de gallo à Rennes 2	
1982	Mise en place d'un cours de gallo au CNED ⁹	
1982	Création de l'Association des étudiants de gallo à Rennes 2	
1982	Option facultative de gallo aux Baccalauréats généraux et technologiques dans l'Académie de Rennes. Epreuve orale uniquement	
1982	Conseiller pédagogique de gallo à l'Ecole Normale de Rennes	
1983	Circulaire rectorale 83-547 du 30 décembre précise l'application de la 82-461 de 1982	
1983	Création de l'Association des enseignants de gallo	
1994	Introduction du gallo aux IUFM de Rennes, Saint-Brieuc et Vannes pour les CAPES de Lettres	
1996	Option en gallo au DEUG de lettres à Rennes 2	
2000	Création du CREDILIF (Centre de Recherches sur la Diversité Linguistique de la Francophonie) qui succède au laboratoire Ethnotextes créé en 1996	
2004	Adoption d'un projet de politique linguistique par le Conseil Régional de Bretagne	

Le gallo fait certes figure de privilégié parmi les langues d'Oïl. C'est la seule langue d'Oïl à être enseignée dans le cadre de l'Education nationale¹⁰ ; il bénéficie également d'autres mesures introduites au niveau du Rectorat ou du Conseil Régional pour le promouvoir et le maintenir que n'importe quelle autre langue collatérale en France, voire en Europe francophone et commence à être reconnu comme «un vecteur identitaire valorisant» (D'Hervé, 2005 : 264). D'après

⁸ Lors de sa création le LERG s'appelait le centre d'Etudes et de Recherches sur les Parlers et la Civilisation de Haute-Bretagne.

⁹ Centre national de l'enseignement à distance.

Manzano (2005 : 148), cette langue bénéficie également d'une niche sociolinguistique où elle serait «arc-boutée sur le bocage et ses structures géo-sociales».

Tableau 4. Mesures d'envergure nationale concernant les langues régionales (1951-2001) et le gallo (1988-2001)

Date	Mesure	Effets
Mesures qui n'incluent pas les langues d'Oïl		
1951	Loi Deixonne 51-46 du 11 janvier	Autorise l'enseignement facultatif de certaines langues
1975	Loi Haby 75.620 du 11 juillet	Accorde la possibilité effective d'enseigner les langues régionales
1976	Circulaire 76-123 du 29 mars	Précise les modalités de l'enseignement des «patrimoines culturels et linguistiques français»
1984	Loi Savary 84-52 du 26 janvier	Exprime concernant l'enseignement supérieur un engagement qui dépasse la simple conservation d'un patrimoine
1984	Circulaire 84-047 du 3 février	Circulaire d'application de la loi Savary
Mesures concernant les langues d'Oïl (gallo)		
1988	Arrêté du 15 avril	Précise les langues pouvant faire objet d'une épreuve obligatoire ou facultative (c'est le cas du gallo) au Baccalauréat
1989	Loi d'orientation 89-486 du 10 juillet	Précise que la formation peut inclure un enseignement à tous les niveaux de langues et cultures régionales
1994	Loi Toubon 94-665 4 août	Rappelle la primauté du français dans l'enseignement mais stipule qu'une exception est possible dans le domaine des langues régionales
1995	Circulaire 95-086 du 7 avril	Introduction des classes bilingues
2000	Ordonnance 200-549 du 15 juin 2000 Code de l'Education	Abroge la Loi Deixonne. Rappelle qu'«un enseignement de langues et de cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité»
2001	Circulaire 2001-166 du 5 septembre	Stipule l'objectif d'approfondir les connaissances existantes et de les exploiter pour l'apprentissage d'autres langues

Face à ces facteurs qui semblent autoriser un certain optimisme, D'Hervé (2005 : 270) fait remarquer que la privilégiée parmi les langues d'Oïl est quand même un parent pauvre au niveau national par rapport aux langues régionales. Qui plus est, les acquis signalés dans les Tableaux 3 et 4 se sont souvent avérés précaires. L'option de DEUG et les épreuves obligatoires et facultatives ont été supprimées en 2002, ce qui renforce la tendance déjà signalée du non-renouvellement du corps enseignant. D'après D'Hervé (2005 : 264) cet enseignement ne sert que de «palliatif au phénomène de non-transmission observé» et n'enraye en rien le recul

¹⁰ Le cadre de l'Education nationale n'inclut pas les initiatives ponctuelles prises par des enseignants ou des associations culturelles.

du gallo sur le terrain. Ce point de vue pessimiste me paraît bien mieux fondé, que la notion des niches sociolinguistiques du français et du gallo exprimée par Manzano (2005). Les niches du gallo, si elles se maintiennent dans les bocages de Haute-Bretagne, sont menacées par les facteurs démographiques (notamment l'âge des gallésants) et les pratiques professionnelles qui font vivre les communautés où la pratique du gallo, y compris un/des français plus ou moins gallésé(s), a une place naturelle.

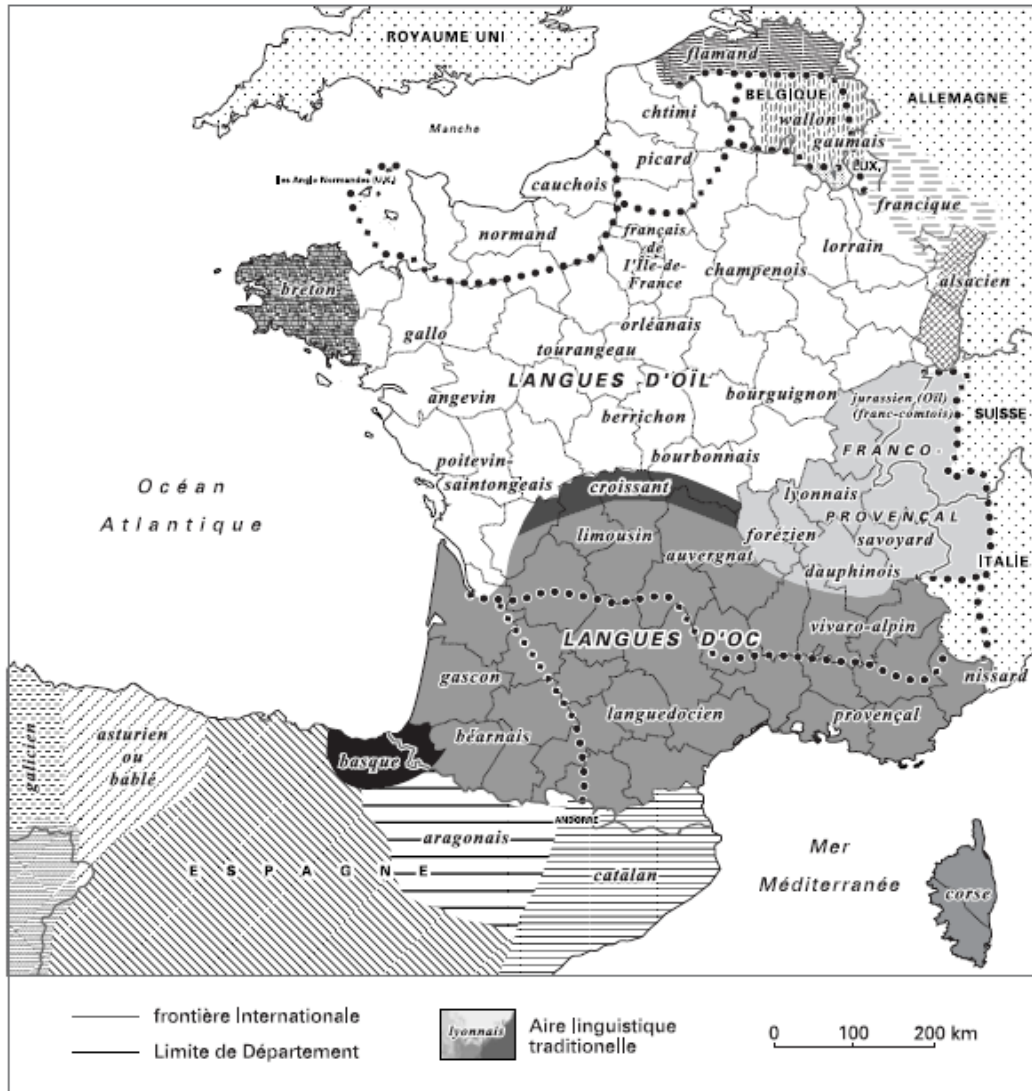
Même s'il paraît problématique de vouloir chiffrer le taux de déperdition de manière précise – l'écart entre le nombre de locuteurs notés par Kloss, McConnell et Verdoodt en 1989 et celui indiqué par Héran, Filhon et Deprez en 2002, serait de l'ordre de 80%. D'autres études plus restreintes sur le plan géographique, mais en général plus détaillées, nous donnent de bonnes raisons de croire qu'un tel écart est quelque peu exagéré, mais il reste néanmoins difficile de nier ce que Landrecies (2004: 196) a appelé «l'étiollement sur le terrain» des langues d'Oïl.

2. L'inventaire des langues d'Oïl

Si la reconnaissance des 8 langues d'Oïl comme langues fait croire à une volte-face de la part de l'état français, force est de reconnaître que le consensus scientifique concernant l'inventaire des langues d'Oïl a aussi évolué avec une rapidité étonnante au cours des dernières décennies. Comme l'indique le Tableau 5, les 8 langues reconnues à partir de 1999, sont loin de montrer une concordance parfaite avec le découpage qui émane des études de dialectologie classique, illustré dans la Carte 2. Cette catégorisation diffère sur plusieurs points de celles d'Ethnologue (www.ethnologue.com) et de Lexilogos (Tableau 6) (www.lexilogos.com).

Si à première vue, la répartition du travail l'*ALFR* donne l'impression que les dialectologues reconnaissaient et avaient identifié plusieurs variétés de langues d'Oïl qu'ils présentaient sous forme cartographique, une analyse plus proche indiquerait qu'il n'en est rien. Car malgré l'usage qu'on fait des données qu'elle a recueillies, l'école de linguistique dont les langues d'Oïl constituent un des principaux objets d'étude, n'a jamais cherché à les présenter comme langues à part entière.

Carte 2. La place des langues d’Oïl parmi les langues historiques d’Europe francophone (Rossillon, 1995; Blampain *et al.*, 1997)



En premier lieu, le principal auteur de l'*Atlas Linguistique de la France*, Jules Gilliéron, (Gilliéron et Edmont, 1902-1910), ainsi que ses plus éminents contemporains, l'abbé Rousselot (1887) et Gaston Paris (1888) considéraient les «parlers de France (romane)» comme un tapis indifférencié. Dans cette perspective, les items individuellement identifiables avaient chacun une distribution géographique unique et la question du regroupement en variétés de certains faisceaux d'items ne se posait pas de façon sérieuse. La régionalisation du travail de terrain lors de la préparation de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la France par régions*, au cours des années 1950 et 1960, confère une certaine individuation aux langues d'Oïl, ne serait-ce que sous forme d'une nébuleuse de parlers qui semblent, pour reprendre l'expression de Charles

Guerlin de Guer et de Jean Lechanteur (1984), «se diversifier à l'infini». Autrement dit, la dialectologie française est passée d'une non-reconnaissance des langues d'Oïl au tournant des 19^e et 20^e siècles à une reconnaissance limitée et purement pragmatique un demi-siècle plus tard.

En fait, un seul atlas de l'ALFR, l'*Atlas linguistique et ethnographique picard* (Carton et Lebègue, 1989, 1998), porte le nom d'une variété linguistique. Deux autres ont pour titre le nom d'une région considérée dans une perspective linguistique, la Bretagne romane (Chauveau et Guillaume, 1975, 1983) et la Lorraine romane (Lanher, Litaize et Richard, 1979, 1985, 1988). Trois autres contiennent des toponymes qui correspondent à des glottonymes de façon prévisible, tout en excluant des références à plusieurs autres langues qu'on aurait pu reconnaître: la Normandie (Brasseur, 1980, 1984); la Franche-Comté (Colette Dondaine, 1978, 1984; Lucien Dondaine, 1991); la Champagne (Bourcelot, 1966, 1969, 1978). La Bourgogne (Taverdet, 1975, 1977) correspond bien au bourguignon, mais le morvandiau a été ajouté par Cerquiglini (1999) sur la recommandation de ses consultants linguistiques. Les deux langues 'invisibles' sont le poitevin-saintongeais et le wallon, bien que ce dernier ait fait l'objet de travaux abondants et méticuleux en Belgique (Haust *et al.*, 1953, 1969, 1955, 1976, 1987).

Tableau 5. Comparaison du découpage géographique de l'ALFR et la distribution spatiale des langues d'Oïl, langues de France

Région ALFR	Régions administratives	Langues de France
1 picard	Nord-Picardie	picard
2 Normandie	Haute et Basse Normandie	normand
3 Bretagne romane, Anjou et Maine	Bretagne, Pays de la Loire	gallo, poitevin-saintongeais
4 Île-de-France, Orléanais	Île-de-France, Centre	-
5 Champagne	Champagne-Ardenne	champenois, wallon
6 Lorraine romane	Lorraine	lorrain
7 Ouest	Poitou-Charentes, Pays de la Loire	gallo, poitevin-saintongeais
8 Touraine	Centre	-
9 Bourgogne	Bourgogne	bourguignon-morvandiau
10 Franche-Comté	Franche-Comté	franc-comtois
13 Jura-Alpes du Nord ¹¹	Rhône-Alpes	franc-comtois

¹¹ Il s'agit d'une petite région de langue d'Oïl dans le département du Jura qui se prolonge en Suisse.

Certains volumes sous-divisent aussi le territoire de façon plus fine pour des raisons tout au moins en partie linguistiques, par exemple Massignot et Horiot (1974)¹², Horiot (2000): Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois; et Simoni (1978): Île-de-France, Orléanais, Perche et Touraine. Certes, ce n'est pas l'objectif des atlas linguistiques conçus comme outils de recherche de nommer les variétés illustrées sur leurs cartes, mais la plupart des monographies inspirées par la dialectologie portent un titre du type: *Le patois de Gondécourt* (Cochet, 1933), *Le parler de Ranrupt (Bas-Rhin)* (Aub-Buscher, 1962) même si la reconnaissance récente des langues peut donner lieu à des compromis du type *parler ardennais de la langue champenoise* (Micro-dico du parler ardennais, 2004).

Par contre, d'autres sources connues dressent un tableau tout à fait différent. Ethnologue (www.ethnologue.com) répertorie 29 langues vivantes en France. 12 langues d'Oïl sont présentées comme dialectes du français: l'angevin; le berrichon; le bourbonnais; le bourguignon; le franc-comtois; le gallo; le lorrain; le normand; le picard; le poitevin; le saintongeais et le wallon. Toutefois, le picard se voit réserver une place à part, car il est d'une part, le seul dialecte pour lequel on note des étiquettes alternatives, en l'occurrence le chtimi et le rouchi, et d'autre part, le seul à figurer sous une autre entrée comme une langue à part, comptant lui-même pas moins de 11 dialectes. Même en Belgique, le picard est répertorié à la fois comme dialecte du français et comme langue de Belgique, alors que le wallon y est seulement présenté comme dialecte du français. Le site Lexilogos présente une carte des langues de France où 15 langues d'Oïl, qui pourraient être considérées comme langues de France sont indiquées, sans différenciation, même la référence à la page en question laisse une certaine ambiguïté quant au statut de ces variétés (http://www.lexilogos.com/france_carte_dialectes.htm) (Tableau 6).

La diversité des étiquettes est une indication forte de la difficulté de cerner et encore plus d'affirmer l'unité de chacune de ces langues. Au contraire, d'autres découpages ne sont pas seulement possibles mais revendiqués dans certains cas. Si déjà dans le cas du picard, la base de données Ethnologue nous autorise à distinguer le chtimi et le rouchi¹³ pratiqués dans le Nord-Pas-de-Calais du picard

¹² Massignot et Horiot désignent l'ensemble de leur territoire qui correspond au domaine poitevin-saintongeais comme le Centre-Ouest.

¹³ Variété du picard pratiquée à l'est du Bassin Minier, surtout dans le Valenciennois.

parlé en Picardie et en Belgique, on peut envisager d'autres désignations pour toutes les autres langues reconnues comme langues de France.

Tableau 6. Trois inventaires des langues d'Oïl en France

Langues de France officiellement reconnues	Lexilogos	Ethnologue (Gordon, 2005) langues dialectes	
picard	chtimi	picard	<i>chtimi</i>
	picard		<i>rouchi</i>
normand	cauchois	<i>normand</i>	
	normand		
	jersiais		
		<i>angevin</i>	
gallo	gallo	<i>gallo</i>	
poitevin-saintongeais	poitevin-saintongeais	<i>poitevin</i>	
		<i>saintongeais</i>	
	tourangeau		
	orléanais		
	berrichon	<i>berrichon</i>	
	bourbonnais	<i>bourbonnais</i>	
bourguignon-morvandiau	bourguignon	<i>bourguignon</i>	
franc-comtois	franc-comtois	<i>franc-comtois</i>	
champenois	champenois		
lorrain	lorrain	<i>lorrain</i>	
wallon	wallon	wallon	

Il serait tout aussi 'scientifique' de reconnaître le bourguignon et le morvandiau comme langues différentes, ainsi que le poitevin et le saintongeais. Le choix du glossonyme poitevin-saintongeais semble faire abstraction du vendéen, langue revendiquée par certains activistes culturels (troospeanet.horanet.fr/patois1.htm). Il est curieux qu'on ait ajouté le nom de morvandiau, alors que les autres sources n'en font aucune mention. D'après Cerquiglini (1999), il ne s'agirait pas d'un ensemble de sous-dialectes du bourguignon, qui auraient retenu une plus grande vitalité, car il en parle comme d'une langue surtout écrite. Par contre, certaines variétés du normand montrent une plus grande vitalité que l'ensemble de cette aire linguistique (par exemple Lorient, 1967; van Nulken, 2002), notamment celles pratiquées dans le pays de Caux (le cauchois) (Bulot et Courard, 2001 ; Bulot, 2005). Les variétés parlées dans les îles anglo-normandes semblent avoir échappé

au 'toit' du français de France. Si Jones (2001) se sert de l'étiquette 'Jersey Norman French', elle parle aussi, comme les activistes culturels, de Jèrriais et de Dgèrnésiais (Jennings, 2004; Jones, 2005). Selon les activistes normands en France (Jennings, 2004: 250), il n'y aurait qu'une langue normande que l'on parle selon sa variété locale.

Si l'*ALFR* consacre trois tomes à la Champagne et à la Brie, Ethnologue ne reconnaît pas de dialecte pour cette région. Dans la région Champagne-Ardenne, certains préfèrent évoquer l'ardennais, alors que le champenois, variété transnationale, est traditionnellement connu sous le nom de gaumais en Belgique où il est pratiqué dans quelques villages (Francard, 1999: 16). Une autre langue transnationale qui pourrait se démarquer d'une langue de France désignée, en l'occurrence le franc-comtois, est le jurassien fortement revendiqué dans le canton du Jura, créé en partie pour résoudre une crise linguistique qui a éclaté en 1979 (Ball, 1997: 29-30). Si le domaine wallon empiète un peu sur le territoire français (quelques communes de la région de Givet) et sur quelques localités limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg, cette langue aussi transnationale a été très étudiée et valorisée en Belgique du fait de sa position de principale langue endogène de ce qu'on appelle actuellement la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Le lorrain, par contre, paraît plutôt délaissé face à la vivacité du francique, langue transnationale, partagée entre une partie de la Moselle, la Belgique et le Luxembourg où il est devenu langue nationale en 1984 sous le nom de 'leetsburgisch' (Laumesfeld, 1997). Soit dit en passant, la Lorraine germanophone et l'Alsace sont les régions de France qui ont le mieux maintenu leurs pratiques linguistiques ancestrales.

Si les données quantitatives, si peu fiables soient-elles dans certains cas, indiquent sans ambiguïté la faiblesse démographique des langues d'Oïl en France, les données recueillies par les dialectologues et les sociolinguistes permettent de les nuancer en cernant les pratiques réelles au cours du 20^e siècle. D'abord, il conviendrait de rappeler les méthodes employées par les enquêteurs des atlas linguistiques. En faisant sa collecte de données pour l'*ALF*, Edmond Edmont semble avoir pu trouver sans difficulté des sujets reconnus comme capables de parler le patois de la localité, tout en résistant à la tentation d'aller chercher des points d'enquêtes où les habitants de la région disaient qu'on parlait des variétés

plus riches en marques dialectales. Il ne cherchait pas non plus à tout prix des seniors, et il a interrogé des informateurs de tout âge, hommes et femmes de divers niveaux sociaux. La notice nous rappelle aussi que Gilliéron et Edmont étaient parfaitement conscients d'une certaine variation sociolinguistique. Mais leur modèle dialectologique qui les limitait à la dimension purement spatiale (conçue d'ailleurs de façon plus ou moins uniforme) des différences linguistiques, ne leur permettait pas de l'élucider convenablement. Gilliéron fait remarquer que les variétés plus francisées étaient pratiquées dans les bourgs et les grands villages en comparaison des variétés plus 'authentiques' ou tout au moins plus différenciées du français, que connaissaient les habitants des hameaux et des villages moins peuplés. Il est tout à fait raisonnable de croire que le manque relatif de contacts résultant de l'isolement a sans aucun doute un effet d'*Abstand*, alors que les contacts plus fréquents favorisent la convergence. Si le 'filtrage' de ces formes convergées ou francisées est moins flagrant dans la compilation de l'*ALF*, le processus est reconnu ouvertement par plusieurs contributeurs à la deuxième génération d'atlas linguistiques ou l'*ALFR*.¹⁴ Par exemple, Robert Lorient (1967:129) qui a parcouru la région limitrophe entre la Normandie et la Picardie pendant les années 1940 rappelle à plusieurs reprises la difficulté de trouver des locuteurs de variétés ancestrales authentiques. Fernand Carton et Maurice Lebègue (1989) ont choisi leurs points d'enquête en fonction de la disponibilité de sujets capables non de pratiquer un patois (sic!) authentique, mais un français dit dialectal qui permettait de découvrir les formes dignes de figurer dans l'atlas, grâce à des recoupements successifs. Dans bien des cas, les témoins choisis manquaient d'interlocuteurs d'une compétence égale à la leur et ne parlaient donc plus quotidiennement leur première langue (cf. Carton, 1972).

Si donc certaines variétés présentées dans l'*ALFR* sont en quelque sorte des reconstructions des formes traditionnelles, les études sociolinguistiques ont rarement réussi à saisir dans les pratiques sociales, une variété d'Oïl pleinement différenciée du français. Qui plus est, il n'existe, à ma connaissance, aucun exemple documenté d'une langue d'Oïl normalement socialisée. Les études du poitevin réalisées sur l'île de Noirmoutier, à l'extrémité nord-ouest du Poitou

¹⁴ D'autres dialectologues, notamment Oscar Bloch (1917) et Sever Pop (1951), ont eu le mérite de mieux contrôler la fiabilité de leurs données et la logique interne de celles-ci.

linguistique, par Léonard (1991, 1998) qui sont basées sur des enquêtes de terrain menées dans les années 1980, présentent une situation où les hommes âgés ou d'âge mûr (effectivement nés avant 1954) sont/étaient bilingues. Les actifs – agriculteurs, ostréiculteurs, marins ou artisans – particip(ai)ent de l'héritage des aînés qui «considéraient leur dialecte comme une langue héritée d'un temps qui a précédé la modernité» (Léonard, 1998: 211). Le poitevin fonctionnait comme une langue secrète pratiquée suivant des normes implicites traditionnelles surtout par des hommes engagés dans certains milieux professionnels. Pour les locuteurs plus jeunes (nés à partir de 1955), Léonard a constaté une différence assez nette, car les femmes ne gardaient qu'une connaissance passive et refusaient de transmettre la langue aux enfants. Les hommes de cette génération post-1955 avaient des pratiques variables qui dépendaient en partie des occasions d'acquisition au cours de l'enfance et de leur intégration dans certains milieux professionnels.

Les données (picardes) recueillies à Avion (Pas-de-Calais) par Hornsby (1996) parmi des mineurs retraités et d'autres personnes de la même génération (la collecte des données date de la fin des années 1980) sont frappantes par leur relative distinctivité, même si les derniers travaux de ce chercheur (Hornsby, 2004; 2006) attirent l'attention sur un dialecte *lite*. Il s'agit d'un phénomène signalé par de nombreux chercheurs en dialectologie, c'est-à-dire qu'il est possible de se faire accepter comme locuteur du patois si on sait manier convenablement quelques expressions ou variantes clés. Même à Noirmoutier, les locuteurs les plus compétents avaient une conscience aiguë des aires dialectales, mais semblaient ne pas remarquer les pratiques plus francisées de certains jeunes apparemment bien intégrés dans le milieu professionnel agricole, artisanal et maritime. En domaine normand, on note la richesse des données recueillies parmi les locuteurs plus âgés par Jones (2001) dans certaines paroisses de l'île de Jersey. Mais il s'agit de toute évidence d'enclaves, soit géographiques dans le cas de l'île anglo-normande, soit sociales dans celui d'une petite ville minière de la région lensoise, soit sociales et géographiques dans celui de l'île située au large la Côte Atlantique. Si donc la langue-objet quelque peu artificiellement créée par les atlas linguistiques était déjà à la limite du saisissable dans les années 1980, il n'est pas étonnant que la plupart des études réalisées depuis en domaine d'Oïl se soient focalisées sur les pratiques intermédiaires entre le français généralisé et une langue ancestrale à différenciation maximale.

Dans une étude consacrée au bilinguisme dialectal en domaine poitevin dans une quinzaine de communes rurales de la Vienne et des Deux-Sèvres entre Niort et Poitiers, Auzanneau (1998; 1999a; 1999b) différencie 5 variétés allant de V0 (aucune marque poitevine répertoriée) à V4 (contenant toutes les marques du poitevin répertoriées employées de façon exclusive). V1, V2, V3 sont des variétés intermédiaires où se manifestent des alternances entre formes françaises et formes poitevines. Toutefois, les désinences verbales et les pronoms personnels poitevins sont maintenus en V3. La gamme des alternances ainsi que la fréquence des formes françaises est plus grande en V2 et V1. Dans le Tableau 7, cette situation de ‘dédialectalisation’ est juxtaposée à la typologie de Carton (1981, 1987) et de Carton et Lebègue (1989), qui observent quatre variétés existant en synchronie, même si toutes les données qu’ils présentent viennent de personnes nées soit à la fin du 19e siècle soit dans les premières décennies du 20e.

Tableau 7. Description linguistique de deux variétés d’Oïl (Carton et Lebègue, 1989; Auzanneau, 1999a)

Carton et Lebègue	Auzanneau
français général	V0/V1
français régional	V1/V2
	V2/V3
français dialectal	V3/V4
patois local	V5

La gamme de variétés présentée dans le Tableau 7 est bien plus large que celle qu’on rencontre de manière générale en situation d’enquête non-déclarative. L’étude des pratiques langagières d’une famille amiénoise (Eloy, 1988) montre que celles-ci oscillent entre les deux pôles largement reconnus du français et du picard. Interrogés par l’enquêteur, les sujets répondaient dans un français non exempt de picardismes qu’on pourrait donc qualifier de français régional. Mais par contre, lorsqu’un des fils, à l’insu de ses parents et de son frère, a branché un magnétophone dans la maison familiale, le langage enregistré contenait bien plus de marques picardes sans qu’il s’agisse, comme le fait remarquer l’auteur, d’une variété qui aurait pu figurer dans un atlas linguistique. Toutefois, pour les sujets concernés, c’était du picard.

L’étude de von Nolcken (2002) focalisée sur quatre membres d’une famille habitant un petit village de l’Orne, présente une situation qu’elle qualifie de *Einsprachige Mehrsprachigkeit* ou ‘plurilinguisme unilingue’. En fait,

l'unilinguisme constaté dans la synchronie du présent contraste avec le plurilinguisme à la fois synchronique et diachronique de l'Imaginaire qui s'étend sur plusieurs générations (Tableau 8). En fait, le plurilinguisme, dont il s'agit, tout comme dans le cas de la famille amiénoise, couvre deux pôles : le français et le normand, mais les sujets ne prétendent pas utiliser une variété qui se rapprocherait du normand, celui-ci étant relégué dans un passé dont les sujets les plus âgés ont entendu parler par leurs grands-parents, mais qu'ils n'ont pas vécu.

Tableau 8. Représentation des variétés du normand (Von Nolcken, 2002)

Génération	Description
1 enfants	français (sans accent normand); français normand; normand
2 parents	français (avec accent normand); français normand; normand ; parler normand
3 grands-parents	français; français régional; normand; patois (compréhensible) français (quand même)
4 arrière grands-parents	français; vieux français; patois incompréhensible; français détérioré
5 aïeux	patois; vrai patois; pur normand; une langue

Si les praticiens des formes classiques de dialectologie n'ont pas jugé utile de situer les variétés ancestrales qui constituaient l'objet de leurs études, ni dans le répertoire linguistique de ceux qui étaient à même de les parler, ni dans l'ensemble des pratiques linguistiques des communautés (pour la majorité agricoles) où ils menaient leurs enquêtes, il est impossible pour les sociolinguistes actuels de combler les lacunes de façon directe. A cet égard, une piste de recherche prometteuse est celle d'analyser la situation des 'dialectes' dans d'autres pays européens pour en tirer des enseignements pertinents.

3. Les langues d'Oïl en Belgique et en Suisse

Si les langues d'Oïl se maintiennent mieux en Belgique qu'en France, on constate un net recul au cours des dernières décennies du 20^e siècle. Le Tableau 9 permet de comparer la situation dans les années 1970/1980 à celle qui prévalait vers la fin du siècle dernier. D'après Kloss, McConnell et Verdoodt (1989), 59% de la population de la région Wallonie connaissait une langue endogène. Certes, les chiffres cités par Fauconnier (1998) tiennent compte de l'ensemble de la Communauté francophone de Belgique pour laquelle l'appellation 'Communauté

française Wallonie-Bruxelles' tend à s'imposer (Francard, 1999:15). Si l'inclusion de Bruxelles augmente la population concernée de façon bien plus significative qu'elle n'accroît le nombre de personnes capables de parler l'une ou l'autre des langues endogènes, celles-ci auraient perdu au cours des trois dernières décennies du 20e siècle plus de la moitié de leurs locuteurs.

Tableau 9. Langues endogènes pratiquées dans la communauté française de Belgique (Kloss, McConnell and Verdoodt, 1989; Fauconnier, 1998)

i) Kloss, McConnell and Verdoodt (1989)

	Population
Région Wallonie	3 200 000
Langue	Nombre de locuteurs
Wallon	1 400 000
Picard	450 000
Lorrain	22 000

ii) Fauconnier (1998)

	Population
Communauté Wallonie-Bruxelles	±4 500 000
Langue	Nombre de locuteurs
Toutes langues endogènes	<1 000 000
Wallon	<750 000
Picard	200 000
Champenois (Gaumais)	±1 000
Lorrain	<20 000

Les enquêtes de Francard (1992, 1994) confirment un recul très net du wallon, qui garde une plus grande vitalité que le picard alors que le «lorrain-gaumais semble le plus déliquescant» des langues romanes endogènes (Francard, 1999 :21) (Carte 2). Ces enquêtes ont néanmoins permis de constater que 10% des jeunes étaient capables de pratiquer le wallon quoiqu'avec des compétences plutôt variables. Les scores seraient nettement plus élevés s'il s'agissait de connaissances passives (entre 36% et 58%). Autrement dit, un nombre non-négligeable de jeunes serait «en contact régulier ou épisodique avec les langues régionales». Globalement, d'après Francard, entre 30-40% de la population de la Communauté wallonne pratiquent leur langue. La différence d'âge est significative, car le taux de pratique passe à entre 70% et 80% pour des personnes de 60 ans et plus.

La seule langue d'Oïl parlée en Suisse – une variété du franc-comtois – se pratique/ait dans la partie nord du canton du Jura (on parle donc du jurassien) et connaît une vitalité bien inférieure à celle des langues endogènes de Belgique et même plus basse que celle de l'ensemble des langues d'Oïl en France. D'après le recensement de 1990, le premier où on a évoqué la pratique 'dialectale', 1599 personnes (3% de la population du canton du Jura) parleraient habituellement le jurassien «à la maison, avec leurs proches, à l'école et au travail». Pourtant, même ce pourcentage fort modeste gonflerait, d'après Kristol (1998: 110), la pratique réelle de la langue locale. Lehmann (1995) a préféré interroger les témoins sur leurs connaissances, que celles-ci soient mises en pratique ou non. Sur les 300 personnes qui ont participé à l'enquête, deux seulement (0,67%) ont acquis le jurassien comme langue de première socialisation préscolaire. Il s'agissait de deux femmes âgées de plus de 70 ans. 12 témoins (4%) ont déclaré en avoir une bonne maîtrise sans l'avoir apprise comme première langue. D'après leurs auto-évaluations, 18 informateurs (6%) disaient parler un peu. 89% de la population interrogée n'avaient aucune connaissance de la langue traditionnelle. Sur les 12 personnes disant posséder une bonne maîtrise, 10 (83%) avaient dépassé le cap de la soixantaine. Dans ces conditions, il semble problématique d'évoquer une pratique de la langue ancestrale, car le tissu social qui doit obligatoirement sous-tendre une telle pratique, s'il existe encore, se désagrège (Kristol, 1996:111).

La pratique d'une langue d'Oïl s'est maintenue dans le nord du Jura montagneux et rural alors que dans les vallées industrialisées du sud du canton, la pratique dialectale (il s'agit d'une zone de transition Oïl/franco-provençal) a disparu au cours de la première moitié du 20e siècle. Les tout derniers locuteurs du franco-provençal local vivant dans l'extrême Jura sud ont été interrogés en 1936 par Keller (1937).

Le Jura fait partie des cantons catholiques (Valais, Fribourg) où les langues locales ont disparu plus lentement que dans les cantons protestants (Genève, Vaud, Neuchâtel, Berne). La population des quatre cantons protestants a plus vite abandonné la pratique du franco-provençal qui aurait disparu dès le 19e siècle dans les cantons concernés, alors que leurs compatriotes catholiques l'ont maintenue plus longtemps. La différence était encore sensible lors du

recensement de 1990: <1% de pratique chez les protestants contre 4% à Fribourg et 6% dans le Valais. D'après Kristol, ce taux de pratique extrêmement faible peut s'expliquer par le fait que dans ces régions où même le souvenir du franco-provençal s'estompe, certains témoins aient pu confondre 'dialecte' et 'français régional'. La mobilité de la population suisse est d'ailleurs suffisante pour que certains 'dialectophones' soient des migrants des cantons où la langue traditionnelle n'a pas totalement disparu.

Si ces chiffres indiquent une fourchette de 0,7% à 6% de locuteurs des variétés oïliques et franco-provençales suivant les cantons en Suisse, cela correspond globalement à la proportion de la population qui pratique régulièrement ces langues pour l'ensemble des zones oïlique et franco-provençale en France citée par Héran *et al.* (2002). Cela dit, quelques études plus spécifiques indiquent un taux de vitalité nettement supérieur, notamment à Evolène (Valais) – enclave valaisienne où la transmission familiale fonctionne encore pour la majorité de la population (Pannatier, 1995; Maître et Matthey, 2004) – mais qui reste bien en-dessous des chiffres publiés pour la Belgique.

En ce qui concerne la politique linguistique, les différences entre les trois pays des langues d'Oil sont aussi frappantes. Ainsi en ce qui concerne la Charte européenne des langues régionales et minoritaires: la Suisse l'a signée et ratifiée alors que la France l'a simplement signée. La Belgique, par contre, ne l'a ni signée ni ratifiée. Quant aux langues qui bénéficient des dispositions de la Charte (Partie III), la Suisse n'en a nommé que deux, en l'occurrence les deux langues nationales moins répandues, le romanche et l'italien. Pour ce qui est du jurassien et du franco-provençal, deux rapports détaillés (1999, 2002) ne font pas mention de cette partie du patrimoine linguistique. Il n'est jamais question non plus d'avoir recours à la Charte pour défendre d'autres entités linguistiques locales malgré la vitalité et l'indéniable valeur identitaire des variétés alémaniques (schwyzertuisch). La défense et le maintien de variétés au statut comparable sont considérés comme faisant partie de la mission d'organisations privées.

Que la Belgique n'ait pas signé la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, n'est guère surprenant, car les conflits linguistiques entre les trois communautés – Bruxelles-Capitale, Wallonie, Flandre – sont loin d'être résolus. Cela dit, la Communauté française de Belgique, c'est-à-dire l'autorité compétente

en matière culturelle pour la Wallonie, a adopté en 1990 un décret reconnaissant de manière officielle que les langues régionales faisant partie du «patrimoine culturel de la Communauté», celle-ci a le «devoir de les préserver, d'en favoriser l'étude scientifique et l'usage, soit comme outil de communication, soit comme moyen d'expression». Les langues concernées ne sont pas précisées, mais il s'agit vraisemblablement des quatre langues d'Oïl répertoriées dans le Tableau 9ii) plus le francique limbourgeois et le francique luxembourgeois. En outre, la Communauté française avait adopté en 1983 un *Décret relatif au recours à un dialecte de Wallonie dans l'enseignement primaire et secondaire*. Mais d'après certains, les deux décrets seraient restés lettres mortes, car aucune mesure concrète n'aurait été mise en œuvre suite à celui de 1990, et celui de 1983 se serait heurté au manque d'une forme normalisée du wallon, malgré la normalisation de l'orthographe, et à une résistance de la part des enseignants (<http://www.tlfq.ulaval.ca>). Le décret ne semble pas avoir produit le moindre effet dans le système scolaire.

Cela dit, la vie culturelle wallonne est bien plus dynamique que celle des régions oïliques de France: un certain nombre d'heures sont accordées au wallon sur les ondes de la Radio-télévision belge de la communauté française (RTBF), une douzaine de revues sont publiées; l'Union culturelle wallonne (UCW) regroupe 200 cercles de théâtre amateur, des groupes d'écrivains, et des comités de promotion du wallon à l'école. Le nombre de revues paraissant régulièrement dépasse de loin celui de n'importe quelle région oïlique en France.

Dans un pays où l'administration locale peut être empoisonnée par des actions d'administrateurs francophones ou néerlandophones cherchant à imposer leur langue à l'autre communauté¹⁵, il paraît impossible d'accorder le droit de s'adresser à l'administration locale en wallon ou en picard, alors que, par exemple les Flamands installés en Wallonie ne jouissent pas de ce droit.

¹⁵ Deux exemples. 1) L'affaire de la 'circulaire Peeters' où en 1997, le ministre flamand de l'Intérieur Léo Peeters, a décidé que les citoyens francophones des communes à facilités (y compris celles de la périphérie bruxelloise) devaient exprimer, pour chaque document, leur désir de le recevoir en français. 2) L'affaire José Happart élu conseiller municipal et ensuite bourgmestre de la commune des Fourons, enclave wallonne et francophone en territoire flamand et donc 'commune à facilités', c'est-à-dire commune de langue flamande qui propose certains services en langue française aux résidents francophones. Monsieur Happart n'a pas pu exercer ses fonctions en français, car il en a été plus d'une fois démis par le gouverneur néerlandophone

4. La situation des langues régionales et minoritaires dans d'autres pays d'Europe

Dans cette section, je me propose premièrement de passer en revue les langues bénéficiant de la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et deuxièmement d'esquisser la politique linguistique à l'égard des langues dites collatérales dans quelques grands pays voisins d'Europe occidentale (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie).

Le Tableau 10 constitue une tentative de caractériser le profil, en termes de leurs langues régionales et minoritaires, des 18 pays ayant signé et ratifié la Charte en juillet 2005, selon des critères sociolinguistiques et typologiques. Pour prendre d'abord la perspective sociolinguistique, le terme 'minoritaire' couvre le cas d'une minorité qui parle un idiome qui est la langue nationale d'un autre pays, par exemple le danois au Schleswig-Holstein. La reconnaissance de telles langues peut évoluer avec les changements politiques, par exemple le croate parlé dans le Burgenland autrichien qui s'éloigne par *Abstand* du croate de Croatie, lui-même subsumé pendant plusieurs décennies sous le nom de serbo-croate. À côté de ces langues nationales parlées dans un autre pays (NA), il existe de nombreux cas de langues qui sont à classer comme régionales ou minoritaires dans plus d'un pays, mais qui ne fonctionnent nulle part comme langues nationales, (langues régionales ou minoritaires partagées – RMP) par exemple le frison qui se parle sous des formes diverses en Allemagne et aux Pays-Bas. D'autres langues sont à la fois minoritaires et pratiquées, sauf dans le cas de migrations récentes, sur le territoire d'un seul pays, (langues régionales ou minoritaires non partagées – RMN), par exemple le galicien en Espagne. Il convient peut-être aussi de rappeler que les langues minoritaires au niveau national, sont souvent largement majoritaires dans la région où on les parle, par exemple le galicien pratiqué par 91% de la population de la région concernée mais à peine 7% de la population espagnole (Mar-Molinero, 1997: 122). Si la plupart des langues et donc l'octroi des bénéfices de la Charte sont localisables surtout dans les pays où l'administration locale/régionale a une structure fédérale, comme l'Allemagne ou l'Autriche, et peuvent être considérées comme minoritaires et régionales, il existe d'autres langues qui sont plus difficilement délimitables sur le plan géographique,

de la province de Limbourg. Mais les répercussions ont, à chaque fois, secoué le gouvernement

qu'on appelle parfois langues non-territoriales (NT), comme le rom et le yiddish. Même en République fédérale d'Allemagne, le rom sous les formes du rom des Sintis et des Roms est reconnu comme langue minoritaire sur l'ensemble du territoire national.

Du point de vue typologique, il est intéressant de classer les langues régionales bénéficiaires suivant une échelle de proximité relative. Celle proposée par Eloy (2005) permet de distinguer six degrés de proximité ou de distance, selon des critères à la fois sociolinguistiques (la reconnaissance de la distinctivité, et l'intercompréhension) et typologiques. En séparant les critères proprement typologiques, on arrive à une échelle de 5 degrés de distance (de 0 à 4). Le degré de distance zéro correspond à la catégorie de l'indistinction, comme dans le cas d'un ensemble de dialectes de la même langue. Le degré de distance 1) concerne les langues faisant partie du même sous-groupe, qui sont donc des langues collatérales (LC), mais pouvant être différenciées par le degré de reconnaissance accordé à leur distinctivité par exemple le danois et le norvégien par rapport au français et au normand. Dans le contexte de la Charte, seules les distinctions officiellement reconnues sont prises en considération. Les degrés de distanciation 2, 3 et 4 ne soulèvent pas de problème de distinctivité entre langue dominante et langue minoritaire. Il s'agit de langues de la même branche (degré de distance 2) comme le castillan et le galicien en Espagne; ou de la même famille (degré de distance 3), indo-européenne pour la plupart, sauf pour le basque et les langues ouraliennes (finnois, hongrois), les langues mélanésiennes et amérindiennes parlées dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM-TOM) qui constituent le degré de distance 4). Les degrés de distance indiqués par cette classification typologique ne sont pas immuables, car ils peuvent être modifiés par *Ausbau* ou élaboration, par le contact de langues et peut-être dans une moindre mesure par *Abstand* ou distanciation.

Il est indéniable que la Charte peut inciter des organisations volontaristes, par exemple des associations d'activistes régionales ou culturelles à prendre des initiatives qui relèvent de l'aménagement linguistique. De telles initiatives peuvent parfois réussir à convaincre un gouvernement national que la langue et

central et, en 1987, provoqué sa démission.

les personnes qui la parlent méritent d'être reconnues officiellement, comme pour le meänkieli en Suède.¹⁶

Tableau 10. Classement des langues

Code	Caractéristiques sociolinguistiques	Exemple
NA	Langue régionale ou minoritaire qui est langue nationale dans un autre pays	Croate : langue minoritaire en Slovénie, nationale en Croatie
RMP	Langue régionale ou minoritaire partagée avec un autre pays	Basque : langue minoritaire en Espagne et en France
RMN	Langue régionale ou minoritaire non partagée avec un autre pays	Romanche en Suisse
NT	Langues non territoriales	Rom en Allemagne
LC	Langues collatérales	Normand en France
Degré de distance	Classification typologique	
1	Langues collatérales ou du même sous-groupe qu'une langue nationale du pays	Normand en France
2	Langues de la même branche qu'une langue nationale du pays	Romanche en Suisse (français)
3	Langues de la même famille qu'une langue nationale du pays	Gallois au Royaume-Uni (anglais)
4	Langues faisant partie d'une famille différente de toute langue nationale du pays	Basque en Espagne (castillan) ou en France (français)

¹⁶ Langue transfrontalière apparentée au finnois ostrobotnien (Jean-Léo Léonard, communication personnelle)

Tableau 11. Sous-catégorisation des langues bénéficiant de la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires

Pays	NA	RMP	RMN	NT
Allemagne (7)	1 (NA2)		3 (RMN2) 2 (RMN3)	1 (NT3)
Arménie (5)	2 (NA3)	2 (RMP3) 1 (RM4)		
Autriche (6)	4 (NA3) 1 (NA4)			1 (NT3)
Chypre (1)				1 (NT3)
Croatie (7)	1 (NA4) 1 (NA3) 3 (NA2) 1 (NA1)	1 (RMP2)		
Danemark (3)	1 (NA2)		1 (RMN4) 1 (RMN2)	
Espagne (9)		2 (RMP4) 2 (RMP2)	1 (RMN4) 4 (RMN2)*	
Finlande (1)		1 (RMP2)		
Hongrie (6)	6 (NA4)			
Liechtenstein (0)				
Norvège (1)		1 (RMP4)		
Pays-Bas (5)		1 (RMP2)	2 (RMN2)	1 (NT3) 1 (NT2)
Royaume-Uni (7)	1 (NA3)		4 (RMN3) 2 (RMN2)*	
Slovaquie (9)	1 (NA4) 1 (NA3) 5 (NA2)	1 (RMP2)		1 (NT3)
Slovénie (3)	1 (NA4) 1 (NA3)			1 (NT3)
Suède (5)	1 (NA4)	1 (RMP4)	1 (RMN4)	1 (NT3) 1 (NT2)
Suisse (2)	1 (NA2)		1 (RMN1)	
Langues 77	33	13	22	9
Pourcentage	43%	17%	29%	12%

*Inclut une langue pouvant être considérée comme collatérale

Le contact de langues peut rapprocher des langues qui n'appartiennent pas à la même branche ou encore à la même famille en termes typologiques, si le nombre d'apports lexicaux est suffisant pour déclencher des changements systémiques (cf. King, 2000). Ce serait le cas pour l'anglais qui, en grande partie grâce au contact avec le français, a évolué de façon différente des autres langues germaniques.

Dans certains cas, il est difficile d'évaluer les effets de distanciation, et de ce fait-là, je me suis fié aux étiquettes utilisées dans les instruments de ratification. Cela affecte surtout le nombre de langues régionales ou minoritaires partagées ou non. Les variétés du frison sont classées, par exemple, comme langues régionales non partagées, car les Pays-Bas reconnaissent la «langue frisonne», alors que l'Allemagne reconnaît deux variétés, le frison septentrional et le frison saterois.

Le croate reconnu par la Slovénie et la Slovaquie est catégorisé comme langue nationale d'un autre pays, alors qu'en Autriche, le nom de burgenlandcroate évoque son évolution historique à part et les difficultés d'intercompréhension qui en ont résulté. Les langues 'partagées' ne le sont pas forcément avec des pays signataires, par exemple plusieurs langues parlées en Guyane française, les créoles bushinenges à base lexicale anglo-portugaise et quelques langues amérindiennes sont également pratiquées dans des états voisins, qui n'auront jamais l'occasion de signer cette Charte à vocation européenne.

La comparaison des Tableaux 11 et 12 semble indiquer que le patrimoine linguistique de la France est, du point de vue quantitatif, plus ou moins égal à celui de l'ensemble des 18 pays ayant signé et ratifié la Charte des langues minoritaires et régionales en juillet 2005. Mais le profil des langues de France diffère à plusieurs titres de celui des 18 pays partenaires. D'abord, on compte parmi les langues de France très peu de langues minoritaires parlées comme langues nationales dans d'autres pays, alors que tel est le cas de près de la moitié de l'ensemble des langues reconnues (43%). Par contre, on ne compte pas moins de 41 cas (55%) de langues régionales parlées exclusivement sur le territoire national contre 22 (29%) pour le reste de l'Europe. Il convient aussi de signaler la forte proportion de langues minoritaires et régionales non partagées à différenciation maximale (degré 4), alors qu'on ne note que trois cas dans le reste de l'Europe, le groenlandais (langue inuit) au Danemark, le meänkieli ou tornedal finnois en Suède et le basque 'vascuence' (haut-navarrais) en Navarre. Dans ces deux derniers cas, l'unicité du patrimoine est discutable, le meänkieli étant une variété de finnois mais qui n'a pas de reconnaissance officielle ailleurs et le haut-navarrais, que certains considéreraient comme une variante du basque est reconnu comme langue officielle dans les statuts d'autonomie de Navarre. Le profil linguistique de la France métropolitaine compte 43% (9/21) de langues

collatérales (langues d’Oïl et franco-provençal), alors que cette catégorie est absente de celui des pays co-signataires.¹⁷

Tableau 12. Sous-catégorisation des langues de France et des langues bénéficiaires de la Charte

	Autres pays	France Europe	France politique
Total NA (langues nationales d’autres pays)	33 (43%)	0	0
NA4	11		
NA3	10		
NA2	11		
NA1	1		
Total RMP (langues régionales ou minoritaires partagées)	13 (17%)	5 (24%)	16 (21%)
RMP4	5	1	8
RMP3	2	1	5
RMP2	6	3	3
Total RMN (langues régionales ou minoritaires non partagées)	22 (29%)	2 (10%)	41 (55%)
RMN4	2	0	39
RMN3	6	2	2
RMN2	13	0	0
RMN1	1		
Total NT (langues non-territoriales)	9 (12%)	5 (24%)	5 (7%)
NT4		2	2
NT3	7	3	3
NT2	2		
LC (Langues collatérales)	0	9 (43%)	13 (17%)
Total	77	21	75

Qui plus est, la France a choisi d’inclure dans sa liste des langues de type créole, dont quatre – martiniquais, guadeloupéen, réunionnais, guyannais – sont à considérer comme collatérales par rapport au français, en plus des créoles bushinenges. Certes, de nombreux créolophones venus s’installer en France métropolitaine, surtout dans la région parisienne, maintiennent la pratique de leurs langues, mais on pourrait en dire autant du Royaume-Uni où, en dépit de ses traditions pluriculturalistes bien enracinées au cours des dernières décennies, les langues créoles, malgré leur valeur identitaire indéniable (par exemple Sebba, 1993) ne sont pas comptées parmi les langues bénéficiant de la ratification. Les

¹⁷ L’asturien, l’aragonais (Espagne) et l’écossais d’Ulster, quoique catégorisés comme dialectes par certains (McKenzie, 2001; Ager, 2003) jouissent d’une reconnaissance officielle comme langues dans le cadre de la Charte des langues régionales et minoritaires.

autres pays éventuellement concernés par les langues créoles – l’Espagne et le Portugal – ne semblent pas avoir l’intention de les compter parmi les langues régionales ou minoritaires suivant les alinéas de la Charte.

On compte aussi parmi les langues de France des dizaines d’idiomes qui sont traditionnellement considérés comme non-européens et qui plus est n’ont pas vraiment été ‘exportés’ grâce aux mouvements migratoires vers l’Europe. Tel est le cas des dizaines de langues mélanésiennes pratiquées en Nouvelle Calédonie et à Tahiti.

Quant aux langues historiquement considérées comme dialectes, on pourrait citer quelques cas problématiques, en l’occurrence, l’écossais d’Ulster (Ulster Scots) et le Scots (ou Lallans ou écossais d’Ecosse) au Royaume-Uni (Ager, 2003) et l’aragonais et l’asturien en Espagne qui sont toujours présentés par certains comme dialectes espagnols (par exemple Mackenzie, 2001).

A l’encontre des langues proches de l’Ecosse et de l’Irlande du Nord, il n’a jamais été question de reconnaître comme langues régionales les *English dialects* qui constituent l’objet d’étude des ouvrages classiques de dialectologie, tels que celui d’Orton, Sanderson et Widdowson (1978). A la différence des langues d’Oïl, les appellations traditionnelles, par exemple le *Devon dialect*, le *Black Country dialect* ou le *Yorkshire dialect*, ne font guère penser à des langues. Par contre, en ce qui concerne le Scots, même si les pratiques les plus spontanées sont plutôt intermédiaires entre l’acrolecte régional et les variétés plus localisées, les traditions administratives et littéraires véhiculées par des formes normalisées de cette langue jusqu’au 18^e siècle (Romaine, 1982), supportent largement la comparaison avec l’occitan ou le bas-allemand, dont le statut de langue n’est pas en doute. Dans le cas de l’Ulster Scots (écossais d’Ulster), variété exportée en Irlande du Nord, il s’agit surtout d’une tradition orale, qui manifeste des divergences par rapport au Scots d’Ecosse, en partie par *Abstand* et en partie par contact avec les variétés irlandaises. Mais dans le contexte du conflit qui a déstabilisé l’Irlande du Nord pendant plus de trente ans, l’Ulster Scots a pris une valeur identitaire à caractère politique, car il constitue une langue régionale, dont la pratique serait surtout associée aux unionnistes et leurs traditions protestantes et qui s’oppose à l’irlandais, idiome identitaire des nationalistes à dominance

catholique. Même si cette reconnaissance a un caractère incontestablement symbolique sur le plan politique, le gouvernement britannique insiste sur ses aspects culturels. Soit dit en passant au plan sociolinguistique, sa vitalité – faible pourcentage de locuteurs (3%) dont la plupart ont passé le cap de la soixantaine – n'est guère plus reluisante que celle des langues d'Oïl en France.

L'Espagne accorde le degré de reconnaissance le plus fort aux langues régionales, car celles-ci sont reconnues comme officielles dans les Communautés Autonomes où elles se parlent traditionnellement. Mais les déclarations consignées dans l'instrument de ratification du 9 avril 2001 laissent une certaine ambiguïté. Dans un premier paragraphe, certaines Communautés Autonomes sont nommées, en l'occurrence, le Pays Basque, la Catalogne, les Îles Baléares, la Galice, la Valence et Navarre. Si cette liste ne fait pas penser à des langues collatérales, un deuxième paragraphe déclare:

que l'on considère comme langues régionales ou minoritaires celles que les Statuts d'Autonomie protègent et sauvegardent dans les territoires où elles se parlent traditionnellement.

Cette déclaration laisse la voie entr'ouverte à des variétés considérées comme dialectes subsumés sous la bannière du castillan. Certaines variétés, par exemple l'andalous, l'extremeño et le murciano ne sont pas reconnus dans les Statuts d'Autonomie respectifs. Si les deux derniers sont/étaient encore pratiqués dans des aires réduites et pas forcément unies (c'est le cas de l'Extremadure) (Diez, Morales et Sabin, 1977), la variété andalouse parlée sur une proportion non négligeable du territoire national de l'Espagne pourrait constituer une langue régionale importante, mais elle est généralement considérée comme une variété régionale de l'espagnol (Mar-Molinero, 1997; McKenzie, 2001). Par contre, d'autres variétés présentées comme dialectes jouissent d'une certaine reconnaissance officielle au niveau régional. La Communauté Autonome d'Aragon accorde une protection officielle aux «lenguas y modiladades linguisticas propias de Aragon» et reconnaît les droits des «hablantes» tout en respectant les diverses variétés. Dans la Communauté Autonome d'Asturias, le bable jouit d'une reconnaissance officielle et un article des statuts s'engage à promouvoir son enseignement et son utilisation dans les médias dans le respect des variations locales et du principe du volontarisme. Le glossonyme péjoratif 'bable' est de plus en plus remplacé par 'asturien', notamment par l'Académie de

la langue asturienne (Academia de la Llingua asturiana). D'après Ramo (2003), le nombre d'usagers potentiels de l'asturien dans la *Principáu d'Asturies* serait passé de 40% de la population en 1983 à 80% en 2002. En comparaison, l'aragonais est une langue minoritaire (30 000 locuteurs soit 4,68% de la population concernée).¹⁸ Quand on regarde la péninsule italienne, il faut reconnaître l'extraordinaire vitalité des dialectes qui contribuent à une situation sociolinguistique d'une grande richesse où des différences peuvent être observées dans des aires relativement proches les unes des autres. D'après Berruto (1994 : 394), le bidialectalisme des Italiens pourrait très bien être considéré dans de nombreux cas comme du bilinguisme, car les études de l'alternance codique qui ont été réalisées en Italie ont donné des résultats tout à fait comparables à celles qui couvrent une situation où l'autonomie des deux variétés n'est pas en doute, par l'alsacien et le français à Strasbourg (Gardner-Chloros, 1991) et l'anglais et le jersiais (Jones, 2005). D'après Berruto, les alternances seraient aussi marquées que celles qu'on entendrait entre l'espagnol et l'italien. La même source affirme que vers la fin des années 1980 plus de 60% des Italiens étaient bilingues (ou bidialectaux). Selon l'enquête Doxa de 1996 (Parry, 2002: 50) 33,9% des Italiens disaient faire usage exclusif d'un dialecte à la maison, alors que l'enquête ISTAT de l'an 2000 indique que la proportion est de 19,1% et que 15,3% utilisent le dialecte et l'italien chez eux. On pourrait donc envisager un scénario où on aurait affaire à une vingtaine, peut-être une trentaine d'*Ausbausprachen* italo-romanes en plus des langues pratiquées par des minorités installées depuis belle lurette, par exemple les locuteurs des variétés germaniques de Trentino, les grecophones de Calabre, les catalanophones de Sardaigne, sans oublier ceux qui parlent l'albanais et le croate dans certaines parties du Sud (par exemple Molise). Il semblerait tout à fait logique que toutes ces variantes de langues nationales d'autres pays qui ont

¹⁸ Lors de sa démission en 1980, le ministre pour les Régions, Manuel Clavero, a qualifié cette politique de «café para todos». Elle a en effet créé deux formes d'accès à l'autonomie : l'une dite rapide dont bénéficièrent entre autres la Catalogne, le pays basque et la Galice, alors que d'autres régions, notamment l'Andalousie, Navarre et Valence ont dû emprunter la voie lente. Le statut des langues de ces régions est comparable à cette voie d'accès de deuxième catégorie. L'Andalousie n'a pas langue régionale, le basque de Navarre et le catalan de Valence ont un statut moindre que ces mêmes langues en Catalogne ou au Pays basque. (Jean-Léo Léonard, communication personnelle) et http://www.elmundo.es/especiales/2005/06/espana/estatutos_autonomia/historia.html

pris des formes particulières, soient protégées sous l'égide de la Charte, comme elles le sont dans les pays qui l'ont ratifiée.

L'Italie, qui comme la France, a signé la Charte (juin 2000) sans la ratifier, a décidé d'agir au niveau national, en introduisant la Loi 482 du 25 novembre 1999 *Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche* dont l'article 2 précise:

In attuazione dell'articolo 6 della Costituzione e in armonia con i principi generali stabiliti dagli organismi europei e internazionali, la Repubblica tutela la lingua e la cultura delle popolazioni albanesi, catalane, germaniche, greche, slovène e croate et di quelli parlanti il francese, il franco-provenzale, il friulano, il ladino, l'occitano e il sardo.

On peut se demander pourquoi les *dialetti* ont été laissés de côté, alors que les deux enquêtes renouvelées régulièrement, DOXA et ISTAT, montrent leur grande vitalité, surtout par rapport aux pays francophones, dans toutes les régions concernées (Parry, 2002 : 50).

La loi 489 introduit des mesures comparables à certaines dispositions de la Partie III de la Charte. Grosso modo, l'Etat italien s'engage à donner des fonds limités pour protéger et promouvoir les langues et cultures locales, à condition qu'il existe une demande suffisante. Il est prévu également de financer des associations culturelles, et de promouvoir l'édition aussi bien que l'usage des langues en question à la radio et à la télévision. Ces langues peuvent également être enseignées et même servir de langue de communication dans les écoles primaires. Ces langues locales peuvent aussi être utilisées dans les réunions des Conseils municipaux (à condition qu'il y ait une version italienne des documents) et pour les annonces publiques. Les citoyens italiens des régions concernées ont aussi le droit d'utiliser la langue locale auprès des administrations locales et dans les tribunaux.

5. La linguification des langues d'Oïl

A certains égards, la reconnaissance des langues d'Oïl comme langues de France crée un problème d'aménagement linguistique pour ceux qui veulent les défendre. En effet jusqu'en 1999, le processus de la linguification comportait généralement deux aspects : premièrement, la présentation d'argumentaires susceptibles de convaincre les intéressés, surtout les locuteurs réels et potentiels, que la variété

qu'ils parlent/pourraient parler est bel et bien une langue ou fait bien partie d'une famille de langues, ne constitue nullement un dialecte, un badume ni un patois; deuxièmement, l'élaboration de systèmes orthographiques conçus pour la rédaction d'œuvres littéraires qui constituent avec celles des auteurs les plus connus des époques antérieures le patrimoine qu'on veut à la fois sauvegarder et maintenir.

Sur le plan de la linguistique structurale, la difficulté est de démontrer à la fois l'unité interne du picard, du normand ou du gallo tout en justifiant leur autonomie par rapport au français et par rapport aux autres langues d'Oïl. Malgré la forte distinctivité phonologique des langues d'Oïl par rapport au français surtout lorsqu'elles sont prononcées de façon traditionnelle, il est indéniable qu'une bonne partie des formes les plus différenciées de toutes les variétés du français se comptent parmi les plus localisées. Qui plus est, ces traits n'apparaissent pas dans tous les sites lexicaux où l'on penserait les entendre en tout en tenant compte des changements historiques bien connus pour les linguistes mais dont le locuteur ordinaire n'a absolument pas conscience. Si on prenait l'exemple du [Σ] français qui correspond au [k] picard, il faudrait signaler qu'il s'agit en grande partie d'items dérivés de mots latins qui contiennent la séquence [ka], [ko] et [ku], alors que les séquences [ke] et [ki] sont devenues [se] et [si]. Alors, ces dernières sont réalisées par [Σ] en picard, par exemple [ΣE)τψ{] *ceinture* ou [ΣE)τ] *cendres*. Par contre, on observe dans une partie non-négligeable de l'aire picarde la variante affriquée [τΣ] par exemple [τΣφE)] plutôt que [κφE)] ou [ΣφE)] *chien*.

Des arguments comparables s'appliquent au lexique. Certes, on peut noter des cartes comme la 502 de l'*ALPIC* pour *voir* (Carton et Lebègue, 1989, 1998) qui manifeste à la fois une forme distincte du français et qui couvre la majorité du domaine linguistique en question (Eloy *et al.* 2003: 267). A l'autre extrême, il n'est pas rare de trouver des items qui sont notés dans un nombre très réduit de points d'enquête, par exemple [τωE{] *taureau* observé uniquement dans deux localités du sud de la Somme (Carton et Lebègue, 1989). La séquence [τωE{] fait penser à un contraste très répandu entre le français et le picard du type [ατωE{] [ατωα{] *avoir*. Mais non seulement le picard partage [ατωE{] avec des formes vernaculaires du français. Mais la variante [ατω□/o{] est aussi notée dans certaines localités.

Des arguments similaires sont tout aussi valables en ce qui concerne la séparation des langues d'Oïl. Prenant l'exemple de l'étude préparatoire aux atlas linguistiques picards de Lorient (1967) dans la zone limitrophe entre la Picardie et la Normandie, on remarque de nombreux cas de distinctivité partielle. Des formes en $[\gamma\omega] + V$ pour *cheval* ont été observées de part et d'autre de la frontière linguistique, mais dans l'aire située juste au sud du fleuve – la Bresle – qui constitue une démarcation géographique partielle des deux régions administratives (vallée de la Bresle, pays d'Eu) la voyelle en question serait $\{A\}$, soit antérieure $[\gamma\omega\alpha]$ soit postérieure $[\gamma\omega A]$. Dans les variétés observées dans le sud de la Picardie, la voyelle peut être antérieure ou postérieure mais elle est toujours arrondie $[\gamma\omega o]$, $[\kappa\omega o]$, $[\gamma\omega \text{⌵}]$. Ces derniers exemples indiquent que pour ce terme certainement très fréquent jusque dans la première partie du 20^e siècle, la correspondance phonologique classique entre le $[\kappa]$ picard et le $[\Sigma]$ français et en général normand (cf. la $[\Sigma\alpha\pi E\lambda]$ *chapelle* normande et la $[\kappa\alpha\pi E\lambda]$ picarde), est rompue par la sonorisation par assimilation de la consonne initiale. Mais les formes $[\gamma\omega\alpha]$ et $[\gamma\omega A]$ sans parler de $[\kappa\omega\alpha]$ et $[\kappa\omega A]$ sont partagées par le picard et le normand et $[\Sigma\alpha\pi E\lambda]$ par le normand et le français. La difficulté est qu'il n'existe pas de variables phonologiques ou lexicales de grande envergure (large-set variables) (James Milroy, 1992) où une correspondance systématique couvrant de nombreux items permet de différencier deux variétés. Il manque même des exemples convaincants de variables de petite envergure (small-set variables), qu'il s'agisse de la première sous-catégorie caractérisée par une alternance phonologique qui apparaît dans des contextes définis en termes justement phonologiques ou de la deuxième sous-catégorie où l'alternance phonologique en question se manifeste dans certains items lexicaux certes répertoriés et présentant des traits phonologiques définissables, mais qui peuvent très bien être partagés par d'autres items qui ne figurent pas dans la série. Par exemple, dans la région étudiée par Lorient, les variétés normandes ont $[A])]$ (comme en français) dans des contextes où on utilise $[E])]$ en picard. Historiquement, il s'agit des suites orthographiques $e+n$ et $i+n$ en latin, qui n'ont pas été assimilées dans la série $[A])]$ en picard. Si par exemple la préposition *dans* se prononce $[\delta E])]$ en picard, par contraste avec $[\delta A])]$ en normand et en français, le suffixe adverbial *-ment* se réalise par $[\mu E])]$ ou par $[\mu A])]$ selon les items. Les adverbes fréquents et courants

comme *directement* peuvent très bien se prononcer avec [μE]), alors que des termes plus rares ou plus savants comme l'exemple hypothétique *mélancoliquement* cité par Landrecies (1992 : 72) qui «fait défaut» dans le parler spontané des picardophones paraîtrait comme un hapax¹⁹ si un des poètes mineurs venait à l'utiliser en picard, même si on n'ignore pas qu'il s'agit surtout d'écrivains bilingues pour qui le terme est parfaitement familier en français.

D'autres, par exemple Eloy (1997), ont tenté de démontrer la distinctivité d'une langue d'Oïl par sa grammaire ou plus précisément sa morphologie, car les spécificités syntaxiques des langues d'Oïl, par rapport aux variétés vernaculaires du français, sont qualitativement et quantitativement ténues. En ce qui concerne la recherche de caractéristiques moins localisées que les traits phonologiques et lexicaux mais néanmoins plus localisées que les traits syntaxiques vernaculaires qui semblent couvrir une bonne partie du domaine gallo-roman, la morphologie paraît de prime abord bien plus prometteuse. Eloy (1997: 134) évoque le poids contrastif plus important de la morphologie par rapport au lexique et partant de la syntaxe. Mais force est de reconnaître, pour s'en tenir au cas du français et du picard, que certains aspects des systèmes verbaux manifestent un poids contrastif plus fort que d'autres. Pour construire son argumentaire, Eloy se base sur un mini-corpus (environ une heure de discours d'un seul locuteur) de picard prononcé de façon spontanée. Il s'agit en l'occurrence d'une émission diffusée par Radio Gazette Rurale (RGR) – station locale de l'Amiénois – dans les années 1980. L'animateur de ce programme, le seul en picard diffusé par RGR à l'époque, était un certain Maurice Boucher octogénaire au moment de l'enregistrement de l'émission. Déjà en 1965, Monsieur Boucher avait servi comme témoin à René Debrie (1979), qui avait reconnu l'authentique picardité de son parler. Non que cet homme ait été un NORM (non-mobile old rural male, d'après Chambers et Trudgill, 1998) ou pour reprendre l'expression d'Eloy (1997:147) un «isolat linguistique pur», car il avait passé plusieurs années de sa vie bien loin de son Amiénois natal.

Tableau 13. Taux de distinctivité (D), poids contrastif (PC) et autonomie (A) dans l'ensemble des formes verbales françaises (F) picardes (P) et communes (C) (Eloy, 1997 : 171)

¹⁹ Pour reprendre l'expression de Landrecies (1992: 72), *mélancoliq'mint* serait «habillé régionalement à la hâte».

		Formes (F) et occurrences (O)				Taux		
		P	F	C	% C	D	PC	A
Présent:	F	28	19	39	45	54	59	32
	O	109	52	178	53	47	67	32
Imparfait	F	101	15	0	0	100	87	87
	O	267	27	0	0	100	91	91
Futur	F	5	2	2	22	77	71	55
	O	9	2	2	15	84	81	69
Conditionnel	F	14	2	0	0	100	87	87
	O	17	4	0	0	100	80	80
Infinitifs	F	3	3	40	87	13	50	6
	O	12	5	58	67	22	70	16
Participes	F	13	7	33	62	37	65	24
	O	20	8	59	68	26	71	18
Total	F	167	48	114	34	65	77	50
	O	437	98	317	37	62	81	51

Le Tableau 13 nous montre que dans le picard de Maurice Boucher l'imparfait, le conditionnel et, dans une moindre mesure, le futur manifestent un plus fort taux de distinctivité que le présent, les participes et les infinitifs. Ce taux de distinctivité est confirmé par deux autres mesures: premièrement, le poids contrastif qui représente la proportion des formes distinctives picardes possibles et deuxièmement, l'autonomie picarde qui constitue la proportion d'occurrences de formes picardes perceptibles à l'écoute. C'est l'imparfait et le conditionnel et surtout le premier grâce à son taux de fréquence qui montrent le degré de distinctivité le plus marqué. Par contre, le présent contient une plus forte proportion de formes communes qui ne permettent pas de démontrer la picardité du discours en question. On peut aussi s'étonner de la différence relativement faible entre le nombre d'occurrences du présent et de l'imparfait, qui fait penser à des propos nostalgiques où des picardophones d'âge avancé évoquent le passé.

Tableau 14. Comparaison de trois formes de l'imparfait dans trois variétés.

Amiénois	Français	Lillois
<i>etwé</i> [etwe]	<i>étais</i> [ete(ε)]	<i>étos</i> [eto]
<i>etwé</i> [etwe]	<i>était</i> [ete(ε)]	<i>étot</i> [eto]
<i>étwète</i> [etwet]	<i>étaient</i> [ete(ε)]	<i>étottent</i> [etot]

Mais l'on se garde d'approfondir le caractère éventuellement insolite de ce corpus, car celui-ci ne peut absolument pas montrer l'unité de la langue picarde, qui est évalué selon un 'référentiel normatif' basé sur des variétés de l'Amiénois. En prenant la partie du système verbal la plus différenciée du français, l'imparfait, force est de reconnaître que le contraste est au moins aussi fort avec le picard de la région lilloise (Tableau 14).

On pourrait prolonger cette démarche en juxtaposant des formes morphologiques et d'autres langues d'Oïl. Les déterminants français 'le' et 'la' sont partagés avec le normand (Loriot, 1967) mais les variétés du sud du domaine linguistique picard ont [Σ] à l'initiale et parfois un *e* épenthétique, donc au masculin [Σψ], [Σ], [↔Σ] ou [εΣ] et [ΣEλ] ou [Σ□λ] au féminin. Par contre, dans les variétés parlées dans le nord du domaine on observe [λ] mais le contraste du genre est neutralisé et l'épenthèse et l'assimilation, par exemple [σψππλA)Σε] *sur le plancher* sont possibles. S'il n'est que trop facile d'énumérer les divergences et le caractère imprévisible de la variation dans les langues d'Oïl autres que le français, on peut à l'instar de Blanchet et Walter (1999) signaler les convergences. Mais ces convergences ne constituent nullement, pour reprendre le terme proposé par Houdebine (1996) une aire de normes communicationnelles couvrant l'ensemble, ou même une partie significative du domaine linguistique picard qui s'étend de l'Oise jusqu'au bord de la Normandie et au-delà de Mons.

Il serait bien entendu tout à fait légitime d'explorer d'autres pistes dans cette recherche d'une unité quelconque dans l'oralité. Celle de l'intercompréhensibilité ne donne pas le résultat souhaité, même si on ne prenait que les variétés picardes comme référence. Car si les variétés pratiquées en France sont reconnues pour être intercompréhensibles, tel n'est pas le cas des variétés belges hors l'enclave mouscronnaise contiguë à la métropole lilloise. En effet, le résultat le plus solide d'un test de dénomination de variétés présenté à 172 jeunes du Grand Lille était que parmi 6 variétés picardes, une proportion statistiquement significative des

informateurs considérait une variété parlée en Belgique comme une langue étrangère, alors qu'ils percevaient des variétés pratiquées dans le Nord-Pas-de-Calais (Lille, Libercourt, Roubaix, Saint-Polois, Cambrésis) plutôt comme patois²⁰ ou même comme français (Pooley, 2004). Il serait bien entendu souhaitable d'étendre le test pour inclure des variétés représentatives du sud de la Picardie et aussi des exemples de vraies langues étrangères.²¹ De toute façon, si le fait de sélectionner la désignation langue 'étrangère' suggère un manque de compréhension, le choix de l'étiquette 'patois' est beaucoup plus ambigu. Pour une génération qui ne connaît pas la langue d'Oïl ancestrale et pour qui, dans un nombre non négligeable de cas, cette langue ne représente pas du tout les racines culturelles, le patois pourrait être chez certains (presque ?) aussi incompréhensible qu'une langue étrangère. Si donc il semble raisonnable de supposer que le patois représente un degré d'étrangeté moindre qu'une langue étrangère, rien n'empêche d'appliquer ce terme à d'autres langues d'Oïl comme le normand et le champenois, ce qui ne résoud absolument pas l'ambiguïté concernant l'éventuelle intercompréhensibilité ou distinctivité de ces variétés. Ajoutons que beaucoup de variétés oïliques sont parfaitement compréhensibles pour des francophones qui n'oseraient jamais les parler. En plus, comme l'immense majorité des langues d'Oïl, dans une mesure où elles servent de moyen de communication, se pratiquent dans des formes au moins légèrement francisées, il est souvent difficile de les distinguer des variantes régionales du français, car les mêmes variétés ne sont pas perçues de la même façon par tous les locuteurs réels ou potentiels.

Dawson (2004a, 2004b) propose une toute autre approche pour démontrer par des critères linguistiques l'unité du picard dans la diversité évidente de l'oralité. Prenant comme point de départ les données de l'*ALPic* (Carton et Lebègue 1989 ; 1998), il fait appel à la théorie de l'optimalité pour démontrer qu'il est possible de déduire dans une petite partie de la phonologie du picard où la variation des phénomènes de surface est évidente, en l'occurrence la palatalisation et l'affrication des consonnes vélaires, à partir d'une représentation sous-jacente unique. Même si, comme les atlas linguistiques incitent à le faire, l'on suppose l'homogénéité phonologique de chaque variété dans la localité où elle est parlée,

²⁰ C'est la seule désignation connue pour la plupart des sujets.

²¹ Une nouvelle version du test a déjà été utilisée mais les résultats ne sont pas encore analysés.

cette démarche focalise uniquement sur une grammaire de production, alors qu'il est tout à fait logique d'admettre que des locuteurs des variétés [tʃ] (par exemple Roubaix) comprennent sans difficulté leurs homologues et parfois voisins) qui utilisent [kʃ] (par exemple Lille). De toute manière, aucune de ces formes n'est exclusive au picard, les formes affriquées étant partagées par des variétés normandes et gallèses. Qui plus est, on a toujours affaire à des variables de petite envergure définies lexicalement, ce qui nécessiterait une multiplication des contraintes locales, et n'avance en rien la démonstration d'une quelconque unité sous-jacente. Il ne faudrait pas oublier non plus que les formes citées dans l'*ALPic* sont reconstruites par recoupements successifs à partir de données au moins partiellement francisées (Carton et Lebègue, 1989 introduction, p.2).

Cette approche par contraintes dialectales (Dawson, 2004a) se réduit à une répétition formalisée des notions de polylecte (Berrendonner *et al.*, 1983) ou de diasystème (Weinreich, 1954) ou encore de langue dialectale (Avanesov et Orlova, 1965). D'après Dawson, une grammaire polylectale est réalisée par l'intégration d'une série de grammaires topolectales dont chaque variété est supposée homogène. Cette démarche suppose un «niveau d'abstraction supplémentaire» et on ne saurait affirmer l'éventuelle valeur psychologique du résultat. (Dawson, 2004b : 157). L'absence largement reconnue d'une «conscience picarde» (Delomez, 1992:5) suggère que ce n'est qu'un «pur artefact descriptif» qui en plus émane d'une description d'une variété idéalisée et donc elle-même artefact méthodologique. Ce processus de mythification voire de «surmythification» (Manzano, 2005 : 140)²² se réduit parfois à la simple assertion que l'unité du picard est incontestable en dépit de l'absence de normes communicationnelles ou encore moins d'une «conscience picarde».

Ne pourrait-on pas plutôt faire appel à une notion apparemment semblable de langue polynomique. Cette notion a été d'abord proposée par Marcellesi (1991: 21) pour le corse. Peu importe si on est contraint d'admettre l'absence d'unité purement linguistique du corse, la majorité des Corses seraient prêts à reconnaître la corsité de chaque variété, et même à la limite des normes communicationnelles

²² Il faut reconnaître que Manzano n'admet pas la notion de surmythification puisse s'appliquer aux langues d'Oïl, trop proches du français. Deux remarques : a) la vitalité d'une langue minoritaire ne dépend pas de la distanciation par rapport à une langue dominante ; b) même les langues dominantes ont besoin de mythification, par exemple, le français (Citron, 1991).

qui facilitent l'intercompréhension. Autrement dit, et contrairement au picard, il existerait une conscience (pan-)corse qui est en plus géographiquement délimitable. Certes, la délimitation territoriale d'une île est bien plus facile que celle d'une partie de l'immense plaine nord-européenne où la Picardie, en tant qu'entité administrative, n'a jamais correspondu à l'aire linguistique picarde. Malheureusement, cet argument proposé par Dawson (1999) est infirmé en partie par la confusion de 'langue polylectale (ou dialectale)' conception à caractère structurale et 'langue polynomique' notion qui prend sa réalité dans l'Imaginaire des locuteurs actifs ou passifs, et ensuite par une faille bien plus conséquente :

Cette langue dialectale soumise à une variation homothétique à l'espace géographique, est dépourvue de langue littéraire normative, ou plutôt se réfère à une norme exogène (le français).

Ce qui revient à dire que le picard est une (série de) variété(s) hétéronome(s) par rapport au français, ou en d'autres termes un dialecte du français.

Du point de vue linguistique, il serait tentant d'effectuer le rapprochement entre langues d'Oïl et les créoles. Le modèle créole est particulièrement séduisant dans sa dimension locale, car il permet d'éluder la difficulté de l'homogénéité supposée de chaque topolecte. On pourrait faire appel à une typologie similaire à celle élaborée par Bickerton (1975) pour les créoles et qui fait appel aux notions d'acrolecte, de mésolecte et de basilecte. Mais ce modèle inspirée de la créolistique ne donne pas les résultats souhaités par les défenseurs du picard, puisque, en premier lieu, il fait penser au continuum post-créole qui nie non seulement l'autonomie de la langue minorée mais reconnaît la disparition effective des variétés les plus différenciées du français et donc celles qui sont en général considérées comme les plus valorisantes. En deuxième lieu, les créoles sont des langues traditionnellement stigmatisées qui seraient les résultats d'un apprentissage approximatif d'une langue standard, comme le français. Dernièrement, il leur manque en général une forme écrite normalisée.

Car c'est aux formes écrites que pensait Gérard Delomez, quand il affirmait l'incontestable unité du picard :

Les poètes œuvrant ou ayant œuvré au Nord de la France et qui se sont exprimés ou s'expriment encore, non pas en langue française de leur époque, mais dans la langue (car c'est bien une langue, nous le verrons) qu'ils considèrent comme étant propre à leur terroir, à leurs racines profondes, à leur petite patrie régionale ou locale. Cette langue, qui s'est épanouie surtout

dans le milieu populaire, a pu être qualifiée de dialecte, voire, quelque peu péjorativement de patois. (Delomez, 1992: 5)

Cette attitude fait contraste avec celle du linguiste normand, René Lepelley (1995: 9) qui affirme que les textes médiévaux qu'il présente dans cette anthologie sont justement rédigés dans le français de Normandie tel qu'on l'écrivait à cette époque. De toute façon, l'ensemble des écrits du Moyen Âge en langues d'Oïl a été assimilé au canon littéraire français.

Mais il est indéniable que la mise à l'écrit constitue ce qu'André Lévêque²³ a nommé des «titres de noblesse», même s'il s'avère difficile, voire impossible, d'affirmer une continuité de l'activité littéraire à partir du Moyen Age comme le fait par exemple Claverie (1992). Reconnaître les titres de noblesse d'une tradition littéraire qui remonte au 17e siècle ne signifie nullement qu'on renie la double assimilation du picard et de toutes les langues d'Oïl: d'abord, l'assimilation des écrits médiévaux prestigieux au canon français (ce qui revient à dire pour prendre l'exemple du picard toute la production graphique jusqu'à 1400), ensuite la convergence des variétés parlées qui sont devenues des français régionaux qui eux aussi ont perdu leurs traits les plus caractéristiques au cours de la deuxième moitié du 20e siècle.

Les origines modestes des traditions littéraires oïliques modernes sont indéniables. D'après Eloy (1997:73-4), il s'agissait d'une diglossie littéraire et dans Pooley (2004) je cherche à démontrer que chaque renouveau du picard tout au moins dans ce que Landrecies appelle la capitale littéraire de la langue, c'est-à-dire Lille, correspond plus ou moins à une perte de vitalité sur le plan sociolinguistique. De plus, cette tradition littéraire actuellement considérée comme valorisante ne l'a pas été pour certains auteurs dont les plus connus. François Decottignies (1678-1740) se servait du patois pour faire parler les Tourquennois à une époque où Tourcoing était la deuxième ville de la Flandre wallonne et donc la principale concurrente de Lille. Alexandre Desrousseaux (1820-1892) n'a pas hésité à franciser car «le patois de Lille se francise de plus en plus» (Pierrard, 1966: 36). D'ailleurs, de nombreux auteurs 'dialectaux' ont essayé d'écrire en français avant de trouver un certain succès dans l'écriture régionale. Cependant, depuis les années 1970, la situation a basculé radicalement. Le simple fait d'écrire dans ces

langues est désormais valorisant. En même temps, la tendance maintes fois constatée à la convergence a été renversée au cours des dernières décennies du 20e siècle car les auteurs cherchent à s'exprimer dans une variété supposée traditionnelle et en tout cas, nettement démarquée du français. Dans le cadre des associations patoisantes, de nombreux amateurs s'intéressent au lexique régional et certains se servent des mots redécouverts dans leurs écrits.²⁴ C'est en ce sens-là que Bernard Cerquiglini (1999:5) n'a pas eu tort de déclarer que:

L'écart n'a cessé de se creuser entre le français et les variétés de la langue d'Oïl que l'on ne saurait considérer comme des 'dialectes du français.

Autrement dit, ces variétés de la langue d'Oïl sont en passe de devenir des *Ausbausprachen* ou langues par élaboration mais élaborées justement pour servir de véhicules pour des productions littéraires et orales. La majeure partie de ces productions qui sont lues ou récitées dans le cadre des réunions ou veillées des associations patoisantes vise donc une audience globale qu'il n'est pas facile de recenser mais qui ne dépasserait pas quelques dizaines de milliers de personnes. Les écrits et les enregistrements peuvent certes intéresser un public potentiellement plus important, par exemple par le biais des rubriques patoisantes des journaux régionaux, mais cela ne signifie pas que les lecteurs de littérature en langues d'Oïl sont bien plus nombreux que les auditeurs des soirées patoisantes. Par contre, cette nouvelle tradition littéraire permet de forger une unité graphique qui n'existait pas dans le passé. Pour une minorité des langues d'Oïl, les personnes les plus directement concernées – linguistes, responsables d'associations et auteurs – se sont mises d'accord sur un système orthographique commun²⁵, qui permet aux auteurs d'utiliser leurs formes locales mais qui n'obscurcit pas le texte pour les lecteurs avertis originaires d'une autre partie de l'aire linguistique concernée. Cette écriture partagée favorise les échanges qui sont en plus facilités entre autres par des rencontres à l'échelle régionale et par l'émergence des sites Internet. Pour la première fois depuis des centaines d'années, des personnes, certes peu nombreuses, mais provenant de toutes les parties des aires linguistiques en question, communiquent en normand, en

²³ Ancien président de l'association panpicarde *Ch'ti qu'i pinse*.

²⁴ La redécouverte d'items lexicaux divergents est compensée par la perte de prononciations 'dialectales', par exemple les voyelles diphtonguées en picard (cf. Flutre, 1977)

²⁵ C'est le cas notamment pour le picard et le wallon, mais pas le gallo ni pour le normand.

champenois ou en gallo. De telles activités favorisent l'émergence de véritables normes communicationnelles tout au moins pour certains types de texte. Il ne serait pas juste de dire que les langues d'Oïl sont désormais des langues polygraphiques mais des langues dont les formes écrites permettent de manifester un degré d'unité jusque-là inconnu tout en respectant dans une certaine mesure la grande diversité de ces idiomes.

Les corpus d'œuvres écrites constituent de plus en plus un patrimoine qu'on veut sauvegarder (c'est l'objectif de plus d'une association régionaliste) et qu'on construit en même temps grâce aux auteurs les plus talentueux (Eloy, 2006). Même les prestations orales des auteurs moins doués contribuent à la construction des langues patrimoine qu'on expose lors des veillées et des soirées et d'autres rencontres organisées pour des motifs similaires.

Ceci dit, un discours valorisant n'ayant aucun recours à la linguification tout au moins dans la mesure où on ne cherche pas à exploiter la notion de 'langue' est envisageable. Certains régionalistes maintiennent l'ancienne terminologie du type 'patois du nord'. Une enquête réalisée parmi des inspecteur/rices et des conseiller/ères pédagogiques du secteur primaire de la métropole lilloise a attiré l'attention sur un discours valorisant comparable qui distinguait entre le 'patois noble' de la tradition écrite et le 'patois écorché' qu'on entend encore dans certains milieux. Plus rarement, des régionalistes dénoncent les grammaires artificielles de ces variétés écrites et insistent sur l'authenticité de l'oral. L'exemple le plus frappant est celui du site Internet vendéen Troospeanet (<http://www.troospeanet.horanet.fr/patois1.htm>) qui affirme que la forme parlée traditionnelle ou *parlanje* est la seule valorisante.²⁶ L'élaboration d'une grammaire du poitevin-saintongeais est dénoncée en termes truculents : «Non à la grammaire pondue par des érudits poitevins».

Mais cette défense fougueuse du 'parlanje' vendéen fait figure d'exception. Pour la grande majorité des régionalistes, ce sont les œuvres écrites qui constituent le patrimoine qu'on peut éventuellement sauvegarder et même faire vivre tout au moins d'une façon limitée à travers les activités des associations. Les objectifs de deux associations picardes ne laissent guère d'ambiguïté à cet égard. Dans une brochure publicitaire les Veillées Patoisantes de Tourcoing déclarent:

Créée en 1980, notre Association a pour buts de défendre et promouvoir la langue picarde, et de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

L'article 2 des statuts d'Insanne définit l'objectif de l'association comme suit :

a pour but de promouvoir et de défendre la langue picarde dans les deux départements constituant cette région [Nord-Pas-de-Calais] et dans tous les lieux extérieurs lui permettant de s'affirmer et défendre ses intérêts.

Et poursuit par la glose suivante :

Elle favorise la recherche, l'expression, la création et l'animation en union avec les personnes morales et physiques qui la composent.

Certaines associations se sont fixé des objectifs plus vastes, englobant d'autres aspects de la culture, y compris la reconnaissance du domaine linguistique picard comme par exemple malgré son appellation qui respecte scrupuleusement les divisions administratives régionales, le Comité Régional Picard du Nord-Pas-de-Calais :

pour la sauvegarde de la langue picarde, des traditions régionales et du patrimoine culturel picard [...] faire admettre, au delà de frontières arbitraires, les vraies dimensions du domaine picard.

Par contre, il existe plusieurs exemples qui portent le nom d'un auteur picard, comme Toudis Simons ou l'association Georges Fidit ou d'une publication périodique comme *Ch'Lanchron*, ce qui souligne la place centrale de l'écrit.

6. La valeur identitaire des langues d'Oil

Le dilemme de la valeur identitaire des langues d'Oil, telles qu'elles sont répertoriées par le rapport Cerguiglini est bien évoqué par Fernand Carton (2000) lorsqu'il dit qu'en termes descriptifs il est uniquement possible de parler de «parlers de type de picard». Par contre, le terme 'langue picarde' trouve une indéniable légitimité dans des contextes comme celui de la politique linguistique où il prend le rôle d'un «drapeau culturel» à la fois fédérateur et valorisant. Mais, par contre, certains des drapeaux culturels proposés par les savants qu'a consultés Bernard Cerquiglini sont loin d'être fédérateurs, notamment le poitevin-saintongeais et le bourguignon-morvandiau qui évoquent des ensembles artificiels pour les locuteurs.

²⁶ Les équivalents de *parlanje* en d'autres langues d'Oil, par exemple le *parlache* picard évoquent

Pire, la liste de Cerquiglini exclut des langues que certains spécialistes auraient admises, par exemple le vendéen et le berrichon. Ceci dit, même dans les cas où le drapeau culturel fédérateur ne semble pas être controversé, comme par exemple pour le champenois, le normand et le picard, le besoin d'informer les personnes concernées se fait sentir. Pourquoi donc des associations créées pour la sauvegarde de la langue picarde ou normande choisiraient-elles des noms comme 'association des patoisants', 'cabaret patoisant' ou 'amicale des patoisants'? Simplement parce que cette appellation est la seule qui soit bien comprise non seulement du grand public mais aussi des membres potentiels. Ceci dit, une bonne partie de ces associations voit la nécessité d'un effort éducatif auprès de leurs membres qui a pour but de les convaincre que la variété qu'ils parlent n'est pas simplement un patois mais une forme d'une vraie langue.

Une enquête réalisée auprès des personnes qui assistaient aux réunions des Veillées Patoisantes de Tourcoing (Söhnle, 1994) indique combien un tel effort est/était nécessaire, d'autant plus qu'il s'agissait de sujets pour qui le picard a une valeur indiscutable. Ces témoins étaient bien enracinés dans le Nord, la plupart ayant passé toute leur vie dans la métropole lilloise et la majorité dans la même ville. Leur âge moyen était de 61 ans, ce qui permet de les ranger dans la génération des grands-parents. Interrogés sur la valeur identitaire du picard, la plupart ont évoqué des expériences ou des perspectives personnelles et locales, comme «j'aime le picard»; «c'est un dialecte chantant»; «le picard a une saveur qu'on ne trouve pas dans le français». Pour les membres plus jeunes, les prestations proposées au cours des veillées ranimaient le souvenir d'un être proche. Plus important encore, la valeur identitaire n'est pas envisagée comme un projet régional à réaliser mais comme un passé particulier qu'on a vécu.

[le picard] ne s'apprend que par habitude dans le milieu. Chaque ville ou village a son propre parler picard; en apprenant le patois d'un autre village on ne retrouvera pas ses racines.

Si un peu plus de la moitié (57%) a exprimé le souhait que leurs petits-enfants apprennent le picard, les 43% restants avaient tendance à dire qu'il s'agissait d'un projet qui avait peu de chances de se réaliser, car les parents, exactement comme ces

plutôt des valeurs nostalgiques.

informateurs quand ils les élevaient, ne voulaient pas désavantager leurs enfants en leur faisant apprendre une langue qui avait peu d'utilité pratique.

Quant au statut de langue, on constate chez les membres des Veillées une certaine balkanisation de la pensée. Si 61% d'entre eux disaient que le patois «n'est pas une langue», 87% croyaient que le patois n'était «pas inférieur au français». Peut-être que les questions ont été formulées de façon un peu insolite, mais cette perception apparemment contradictoire est partagée par d'autres locuteurs de langues d'Oïl. L'étude de Bulot (2005 : 103) réalisée auprès d'un échantillon plus représentatif de la population globale du Pays de Caux montre que de telles évaluations positives sont plus souvent exprimées par des locuteurs déclarés et par des personnes d'âge mûr ou même avancé. Contre ces évaluations en régression, le même enquêteur note que des commentaires tels que «ça fait campagnard», «c'est rigolo», «ça fait vieux», «ça n'est pas beau» sont en progression. Si on y ajoute les représentations constantes comme «j'en connais», «c'est écolo», «c'est très rare», force est de constater que les efforts de valorisation des langues d'Oïl ne connaissent qu'un succès limité. A cet égard les résultats de Bulot montrent que la représentation «c'est du patois» est en nette régression, mais bien nommer le fait linguistique ne signifie nullement qu'on désire en faire usage.

Par contre, dans une communauté isolée, comme à l'Île de Noirmoutier (Léonard, 1991, 1998) où la variété poitevine traditionnelle connaissait le degré de socialisation le plus fort de toutes les situations oïliques documentées, les locuteurs n'avaient pas de doute sur la question. S'il était possible de leur faire admettre que leur patois était une langue, celui-ci ne l'était pas au même niveau que le français, car une vraie langue s'apprend à l'école. Cette position intermédiaire a été ainsi formulée par Henri Roussel, ancien professeur de picard à l'Université de Lille qui a pu déclarer:

A une époque où le développement de la francophonie rend plus nécessaire le respect du 'Bon Usage', c'est leurre que de vouloir, comme certains, mettre les patois sur le même plan que la langue officielle. Mais ce serait diminuer la richesse de notre patrimoine que les condamner pour toujours à l'oubli. (Préface à Joly (sd), p.5)

Mais il est difficile d'attribuer une valeur quelconque à une langue qu'on ignore surtout si elle ne représente à toutes fins pratiques aucun enjeu politique. Les enquêtes que j'ai réalisées en métropole lilloise donnent de fortes indications que pour les générations nées depuis 1980, certains traits de l'accent nordiste

possèdent une valeur identitaire significativement plus forte que des connaissances du picard relativement bonnes, compte tenu de l'ignorance de plus en plus répandue de cette langue (Pooley, à paraître).

Si la valeur identitaire des langues d'Oïl est surtout locale, on pourrait les promouvoir comme 'langues de proximité' ou langues qui représentent des valeurs locales ou régionales. Dans un monde où le plurilinguisme est préconisé ou s'impose même, l'individu peut manifester son identité linguistique et culturelle à différents niveaux: l'enracinement local, la citoyenneté nationale, l'appartenance à l'humanité universelle (ou simplement outil de plus en plus nécessaire pour les échanges internationaux).

Les langues officielles reconnues ne correspondent pas forcément aux valeurs locales telles qu'elles sont perçues par le grand public. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le ch'ti(mi) maintient une résonance parmi la population malgré des condamnations sans appel de ce terme prononcées par des savants et des érudits amateurs, comme celle-ci formulée par Claude Hoden du Comité Régional Picard (1998):

Quant au 'ch'timi', ce n'est pas une variété du picard mais un jargon vulgaire, du français argotique patoisé. Ce faux patois génère un faux folklore, une vraie chienlit qui souille et offense l'éminente dignité des Picards.

La sévérité de ces commentaires trouve rarement écho parmi les habitants du Nord-Pas-de-Calais, pour qui le terme 'ch'ti(mi)' est doté de connotations positives qui ne sont pas forcément linguistiques. C'est un ethnonyme plaisant auquel les Nordistes et les Pas-de-Calaisiens s'identifient souvent entre eux mais justement quand ils n'ont pas besoin d'affirmer leur «éminente dignité». Par exemple, l'homme d'affaires nordiste, Bruno Bonduelle, fait dédicacer son livre *Nord et Pas-de-Calais : l'impossible tête-à-tête* (Bonduelle, 1997) à quelques individus dont il cite les noms et aux «3 999 997 autres ch'tis». *Lille PLUS*, journal gratuit largement distribué en métropole lilloise a choisi comme sous-titre *Tous les ch'tis s'y retrouvent*. Cette connotation positive se retrouve dans le nom d'un guide du Grand Lille et dans des marques commerciales, notamment une gamme de bières de qualité brassée dans la région.

En plus, les succès commerciaux à caractère linguistique touchent un public bien plus vaste que celui des activités associatives. Des milliers de lecteurs, qui ne

franchiraient jamais la porte d'un local où a lieu une réunion associative, ont acheté le *Ch'timi de poche* d'Alain Dawson (2002) et aussi son *Picard de poche* (2003) pour les parlers du sud. Aussi en 2003, pour fêter ses 10 ans de scène, un comique originaire du Nord mais bien connu dans toute la France, Dany Boon, a monté un spectacle intitulé *A s'baraque et en ch'ti*, dont le DVD a fait un véritable tabac, de loin le plus grand succès commercial jamais vu 'en picard'. Mais même les patoisants sérieux n'hésitent pas à participer chaque année à une messe au centre de Lille, sous le titre de *Noël en ch'ti*. En somme, le 'ch'ti' convient bien mieux en dehors de la Picardie administrative à la fête populaire que le 'picard'.

Mais les transformations sociales du 20^e siècle, principalement l'urbanisation et l'immigration, ont donné naissance à un marché linguistique de proximité parfois bien plus complexe que la diglossie classique français-langue d'Oïl qui existe encore dans certaines communes. Bien entendu, si le marché linguistique est loin d'être uniforme, les situations semblent plus complexes dans les grandes villes. Par exemple, la plus grande ville picarde, Lille, a connu des vagues d'immigration successives. S'il s'est avéré tout à fait possible d'assimiler, non sans douleur mais tout au moins sans conflit durable, des immigrants européens de religion catholique – Belges, Italiens et dans les régions voisines Polonais – les migrants dont la religion et les traits empêchent le même type d'assimilation, ont apporté de nouvelles langues. Pour développer l'exemple de Lille, le picard est concurrencé dans son rôle de langue locale par le français local/régional et en particulier parmi les jeunes par la *tchatche* et l'arabe (Goudaillier, 2001). La métropole du Nord accueille des locuteurs d'autres langues qui restent surtout des langues communautaires ou de famille. A l'encontre de l'arabe et des formes vernaculaires du français, ces langues d'origine n'assument pas de rôle fédérateur dans le sens qu'on les acquiert en dehors des milieux familiaux et intimes.

C'est surtout dans les zones urbaines, où le poids démographique atteint une certaine masse critique que l'arabe prend son rôle de langue de jeunes. S'il est vrai que des 'franco-français' se servent de l'arabe, il est rare qu'ils apprennent à le parler couramment. Les termes les plus connus sont des salutations et des jurons qui permettent à la fois d'exprimer une solidarité entre jeunes et de dérouter les adultes, surtout les parents et les enseignants. Les français vernaculaires généralisés, comme la *tchatche* et le verlan, peuvent remplir des

fonctions similaires.²⁷ Il ne s'agit pas en effet de langues autonomes mais comme pour l'usage interethnique de l'arabe, de traits plus ou moins nombreux qui peuvent servir de marqueurs de solidarité entre jeunes et d'exclusion pour les adultes non avertis. Le français régional est constitué de quelques traits qui permettent suivant les milieux et les marqueurs linguistiques en question soit de signaler l'intégration des personnes d'origine autre que française, soit au contraire d'affirmer une identité locale bien française qui exclut les 'étrangers'.

La valeur identitaire des langues d'Oïl varie suivant les milieux et surtout suivant les générations. Les langues reconnues comme langues de France jouissent certes d'une envergure panrégionale qui se manifeste surtout par des activités associatives et littéraires mais il faut reconnaître que seule une petite minorité se montre sensible à ce type de valorisation. Dans plusieurs cas, parfois au bout de longues tractations, on a convenu d'une orthographe panrégionale, ce qui permet de créer des communautés virtuelles et associatives. Mais peu de membres de ces associations et de locuteurs héréditaires voient l'intérêt de construire ce nouveau type d'identité car ils sont surtout motivés par la redécouverte de leurs racines ou de celles de leur famille, racines dont l'expression linguistique se réalise par le patois de telle ou telle localité.

La vitalité des langues d'Oïl se manifeste encore par le biais des variétés intermédiaires qu'on appelle parfois patois francisés ou français patoisés. Il s'agit souvent de français émaillés de dialectalismes. Dans certains cas, ces patois francisés sont considérés comme les vraies langues identitaires locales comme par exemple dans un village poitevin des Deux-Sèvres étudié par Gallard (1996). Mais même ces pratiques-là sont généralement en net recul parmi les jeunes mais elles peuvent encore servir à affirmer une certaine identité française soit par continuité dans les milieux populaires des petites villes soit face à la société pluriculturelle ambiante dans les grands centres urbains. Cela ne veut pas du tout dire que les personnes d'origine autre que française ne se servent jamais de ces traits mais une méthodologie labovienne permet parfois de déceler des différences significatives (Pooley, 2004). C'est dans ce sens-là que dans la métropole lilloise tout au moins le français régional constitue un symbole d'identité pour les

²⁷ Reste à savoir si les jeunes des régions oïliques utilisent beaucoup le verlan (cf. Guillemin, 1998; Eloy *et al.*, 2003: 23)

personnes nées au cours des dernières décennies du 20^e siècle et pour qui le picard est une langue quasiment inconnue.

7. Les langues d’Oïl et la politique linguistique de la France

La situation des langues d’Oïl dans le contexte de la politique linguistique de la France attire l’attention à la fois sur un certain nombre d’incohérences et de problèmes très épineux sur les plans national et international.

Sur le plan national, la loi d’orientation de 1989 a permis qu’une seule des huit langues reconnues – le gallo – soit enseignée dans le cadre de l’Education nationale. Cette situation privilégiée du gallo n’est attribuable ni à ses qualités inhérentes ni à une tradition littéraire plus vivace ou plus prestigieuse, mais aux circonstances locales/régionales, c’est-à-dire l’accord du rectorat, le financement des postes, une variété suffisamment normalisée et la disponibilité de professeurs capables de l’enseigner. Loin de constituer un exemple pour les autres langues, le phénomène des cours de gallo serait en perte de vitesse, car certains des enseignants qui ont démarré le projet arrivent à l’âge de la retraite et leur remplacement n’est pas garanti (D’Hervé, 2005). Il est néanmoins surprenant que d’autres académies n’aient pas suivi l’exemple de Rennes, surtout que la Haute-Bretagne ne détient pas le monopole des enseignants qui sont aussi activistes culturels. Il se peut que dans certains cas le rectorat ne se soit pas montré favorable à un tel projet, mais on peut noter des cas, comme par exemple à Lille où un des derniers recteurs connu pour son amour et ses connaissances du patois du Nord n’a pas cherché à introduire un enseignement systématique du picard payé par des fonds publics. Certes, certains établissements font appel aux associations oïliques pour assurer des cours de langue locale de façon ponctuelle et à titre bénévole, mais il s’agit surtout d’initiatives personnelles de la part des enseignants pour des projets à durée limitée. Il faut reconnaître qu’au départ les membres de ces associations qui sont surtout des associations patoisantes étaient motivés par la nostalgie d’un passé qu’ils avaient vécu (cf. Section 5), plutôt que par le désir de promouvoir une langue régionale, qu’ils n’avaient jamais connue en tant que telle. Mais à la fin du 20^e siècle, pour la première fois de l’histoire, est arrivée à l’âge de la retraite une génération de locuteurs de langues d’Oïl confiants de leurs compétences en français, ayant la santé et les moyens de cultiver l’héritage linguistique désormais valorisé et valorisant de leur jeunesse. La

collaboration des chercheurs universitaires leur permet de prendre conscience de la dimension régionale de leur patois, et stimule le désir de lecture, d'où l'intérêt d'un système d'orthographe unifié mais qui permet de signaler les variantes locales porteuses d'identité. Ceci dit, bon nombre de membres des associations patoisantes, même si celles-ci portent parfois le nom d'un auteur régional ou évoquent une tradition littéraire, boudent les écrits, se déclarant incapables de lire les textes. Certes, de telles personnes peuvent s'intéresser aux versions vidéo/DVD ou audio de chansons, de sketches ou de pièces de théâtre. Ce réveil culturel est certainement favorisé par l'Internet, et comme l'affirme Cerquiglini, par l'université, car les spécialistes concernés, certes peu nombreux, ont intérêt à attiser les flammes, si faibles soient-elles, qui brûlent encore.

Quant à l'enseignement de la langue, là encore, il faut reconnaître la nécessité de repenser le rôle, social ou culturel, de la langue, car la plupart des locuteurs ne l'avaient pas transmise à leurs enfants et ces derniers ne verraient pas forcément l'utilité d'une éventuelle transmission à leurs propres enfants. Pour parler de façon claire et sans ambages, je ne connais aucun cas actuel²⁸ de transmission familiale. Envisager donc l'enseignement généralisé de la langue exige un changement de mentalité, à la fois des partisans des langues d'Oïl et du grand public qui n'aurait pas de difficulté à trouver d'autres priorités.

Mais en 2004, le ministre de la Culture de l'époque a évoqué la possibilité d'une loi-cadre concernant les langues régionales et minoritaires. En ce qui concerne les langues d'Oïl et les autres langues collatérales de la France, le franco-provençal et les créoles à base lexicale française (Eloy, 2004), une telle loi est indispensable, car l'instrument international, la Charte des langues régionales et minoritaires, n'a pas été conçu pour protéger des variétés traditionnellement considérées comme des dialectes de la langue (ou d'une des langues) nationale(s).

L'inclusion des langues d'Oïl dans l'inventaire des langues potentiellement bénéficiaires de la Charte met la France dans une position totalement différente de ses pays partenaires, mais le caractère plus que discutabile de la liste proposée par Cerquiglini en plus de sa longueur (excessive?) a aggravé un problème particulièrement délicat.

²⁸ Les cas les plus récents dateraient des années 1980 (par exemple Léonard, 1991; Söhnle, 1994; Pooley, 2004). Que le/la lecteur/rice se sente libre de me signaler d'autres exemples!

Comme je l'ai déjà fait observer, plusieurs pays signataires de la Charte – on pense à l'Allemagne, à la Norvège ou à la Suisse – où des 'dialectes' connaissent une forte vitalité n'ont pas cru bon de les inclure dans leur déclaration de ratification. D'autres pays où la vitalité de langues proches de l'idiome national partagées par la France, c'est-à-dire la Belgique et l'Italie, ont introduit des lois dans le contexte, soit avant (pour l'Italie) soit à la place d'une éventuelle ratification (ce qui semble être le cas pour la Belgique). Il reste au moins deux autres possibilités, qu'on pourrait appeler la solution espagnole et la solution britannique. Certes, ces deux pays ont accordé un degré d'autonomie jusque-là impensable dans le contexte politique français, l'Espagne par les Statuts d'Autonomie introduits suivant les régions à partir de 1982 et le Royaume-Uni grâce aux lois sur la dévolution de 1999.

La formulation espagnole permet de ne pas nommer les langues en question mais laisse à la région la responsabilité de décider s'il y a en effet une langue régionale à défendre et à promouvoir et ensuite de mettre en œuvre des mesures appropriées. C'est ainsi que la région d'Asturias a pu créer une académie et financer des activités conçues pour diffuser la langue asturienne, et ceci en dépit du fait que les Statuts d'Autonomie ont nommé le bable comme langue régionale. Le Royaume-Uni a inclus dans sa déclaration de ratification deux langues souvent considérées comme dialectes de l'anglais (par exemple Ager, 2003), c'est-à-dire le Scots et l'Ulster Scots. Certes, la reconnaissance de ces langues a suivi de près l'introduction des lois sur l'autonomie des régions correspondantes, même s'il s'est avéré difficile de mettre en vigueur certains aspects de ces mesures en Irlande du Nord. Pour ce qui est des administrations locales/régionales en Irlande du Nord, par contre, un certain nombre de services sont disponibles en Ulster Scots, même si l'utilisateur qui voudrait en profiter doit s'armer d'une rude patience. Il faut aussi noter que ces deux langues bénéficient de la Partie II de la Charte.²⁹

²⁹ La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires contient cinq parties. La Partie I comporte des dispositions générales (Articles 1 à 6) ; la Partie II (Article 7) définit les objectifs et principes généraux ; la Partie III (Articles 8 à 14, 98 alinéas) précise les mesures spécifiques qu'on pourrait mettre en œuvre pour protéger et promouvoir ces langues ; la Partie IV (Articles 15 à 17) spécifie les modalités d'application et la Partie V (Articles 18 à 23) les dispositions finales qui précisent les conditions d'application et éventuellement de résiliation. L'Article 1a entend par «langues régionales ou minoritaires» des langues «pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat». Cet article stipule que [la Charte] «n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat ni les langues des migrants» L'Article 2.1 précise que «chaque Partie s'engage à appliquer les dispositions de la Partie II, qui stipule les principes et objectifs selon lesquels, les parties doivent fonder «leur politique, leur

C'est donc aux activistes de faire campagne pour que la langue en question soit reconnue sous la Partie III³⁰, où les mesures de soutien et les engagements financiers qui s'en suivent sont plus importants. Les exemples espagnol et britannique démontrent aussi qu'il n'est pas indispensable de produire un texte parfait du premier coup. Le Royaume-Uni a ajouté en 2003 des extensions à la déclaration faite lors de la première ratification en 2001, pour inclure le cornique et le gaélique de l'Île de Man. Le fait que l'Asturias ait hésité entre deux glossonymes le bable et l'asturien rappelle que l'inventaire fort discuté des langues d'Oïl, (et l'absence d'inventaire tout aussi discuté pour les langues d'Oc) proposé par Cerquiglini n'est pas gravé dans le marbre.

Contrairement à la plupart des pays partenaires, la France n'a pas de structure administrative fédérale, qui permettrait de prendre des décisions sur place en connaissance de cause. Mais les mesures de décentralisation déjà appliquées ont donné plus de responsabilités aux régions, pourquoi ne pas les renforcer? Cela n'implique en aucun cas que des mesures positives n'aient pas été mises en œuvre, par exemple dans le sud de la France métropolitaine où la ratification a été en partie anticipée.

Même si elles ne sont à l'origine que des regroupements de départements créés pour la plupart en 1790 en pleine ferveur révolutionnaire, pour effacer le souvenir des anciennes provinces qui correspondaient bien plus à des aires linguistiques, les régions actuelles portent des noms évocateurs de sept sur huit des langues d'Oïl reconnues comme langues de France: la Picardie, la (Haute et Basse) Normandie, la Champagne-Ardenne, le Poitou-Charentes, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine. Cela ne devrait pas servir d'argument à

législation et leur pratique», par exemple Article 7a «la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle», ce que la France a fait. Le paragraphe 7d est plus problématique : «la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée».

³⁰ La Partie III précise les domaines d'intervention en faveur des langues régionales et minoritaires : a) l'enseignement (Article 8). L'Article 2.2 précise que les états signataires doivent s'engager à appliquer au moins 3 paragraphes dans leur instrument de ratification. ; b) la justice (Article 9 au moins 1 paragraphe) ; c) les autorités administratives et services publics (Article 10 au moins 1 paragraphe) ; d) les médias (Article 11 au moins 1 paragraphe) ; b) la justice (Article 11 au moins 1 paraagraphe) ; e) les activités et équipements culturels (Article 12 au moins 3 paragraphes) ; f) la vie économique et sociale (Article 12 au moins 3 paragraphes) ; f) les échanges transfrontaliers (dans les cas appropriés comme le basque). Pour prendre 2 exemples qui montrent les éventuelles modifications de la politique linguistique de la France qui seraient nécessaires. En matière de justice, il est difficile d'imaginer en France une procédure pénale menée en basque ou breton (Article 9a.i), mais la préparation de traductions des textes législatifs les importants et ceux qui concernent particulièrement les utilisateurs de ces

l'acceptation automatique de l'inventaire Cerquiglini, car dans certains cas d'autres classifications pourraient recueillir plus de partisans. L'attribution de la responsabilité aux régions permettrait de consulter plusieurs spécialistes, soit chercheurs professionnels soit activistes ou militants, ayant une bonne connaissance du terrain, plutôt comme pour le rapport Cerquiglini qu'un consultant dont l'avis ne fait pas l'unanimité ni parmi les universitaires ni au sein de la communauté linguistique en question.³¹

En faisant référence aux régions éventuellement concernées, je suis conscient de soulever le problème de la territorialité. Accorder une assise géographique à une langue, d'après Cerquiglini, se heurte à trois difficultés majeures. La première est son incompatibilité avec les principes républicains, d'abord de l'indivisibilité du patrimoine national, et ensuite de l'égalité. Suivant ce raisonnement, toutes les langues appartiendraient à l'ensemble de la nation et il ne convient pas de favoriser certains citoyens simplement parce qu'ils habitent une région où on parle une langue régionale, alors que bon nombre de leurs compatriotes n'ont pas ce privilège. La deuxième prétendue difficulté est scientifique, car la science linguistique peut difficilement cerner «une zone dont une langue est issue» ou «distinguer la zone qui, à l'heure actuelle, connaît le plus de locuteurs d'un parler donné». En d'autres termes, «le vrai territoire d'une langue est le cerveau de ceux qui la parlent». La troisième difficulté serait d'ordre sociolinguistique, car la mobilité sociale fait qu'on parle certaines langues régionales un peu partout.

En réalité, Cerquiglini (1999) cite plusieurs exemples de langues qui ont une assise géographique localisable. Les Hmong en Guyane sont «implantés dans deux villages monoethniques». Les créoles, surtout ceux dont la base lexicale est française, portent le nom du territoire où ils se parlent, par exemple créole martiniquais, créole réunionnais et les nombreux créolophones installés à Paris doivent parler une/des variété(s) modifiées, exactement comme les arabophones qui parlent un «arabe dialectal, dont certains linguistes pensent qu'il est en train de devenir une variété particulière, mixte des différents arabes dialectaux maghrébins». Si, comme le prétend Cerquiglini, le corse n'est pas la propriété de la région de Corse, mais de la Nation, il est indéniable que cette langue se parle

langues (Article 9.3) est, tout au moins en théorie, envisageable. En ce qui concerne les services publics, on pourrait prévoir des documents et des prestations de services en langue régionale.

³¹ Un seul nom est cité pour l'ensemble des langues d'Oïl et un autre pour les langues d'Oc.

surtout dans son territoire historique, comme pour la majorité des langues de France qui sont proprement régionales. En plus, les aires où on les pratique, sont relativement stables parfois depuis des centaines d'années, si on fait abstraction des incursions du français qui, suite à deux siècles de politique linguicide, les en a partiellement chassées. L'idéologie linguistique du mépris (Grillo, 1989) a fait qu'aucune diaspora régionale n'a réussi à transmettre sa langue à une deuxième génération. Les langues d'Oïl ont d'ailleurs rarement été exportées. On évoque l'exemple du wallon à Green Bay, Wisconsin ([Fr.wikipedia.org/wiki/Wallon](http://fr.wikipedia.org/wiki/Wallon)) et des traits oïliques sont maintenus au Canada et ont été maintenus pendant quelques générations à Friedrichsdorf-am-Taunus (Miléquant, 1969). Cela correspond tout à fait à la réalité sociolinguistique de dire que les parlers de type poitevin se parlent surtout au Poitou, et ceux qui portent cette langue dans leur territoire mental ont besoin d'interlocuteurs pour qu'elle serve à quelque chose. Quant au principe de l'égalité, la liste proposée par Cerquiglini est tellement longue, que peu de régions sont dépourvues d'une langue régionale. Seuls lésés dans ce scénario seraient les Parisiens. Mais la capitale compte non seulement de nombreux locuteurs de langues dépourvus de territoire, mais elle représente le seul lieu, pour prendre un exemple hypothétique mais pratique, où on pourrait s'attendre à trouver des cours dans pratiquement n'importe laquelle des 75 langues de France.

Par contre, Cerquiglini n'a pas tort de rappeler qu'il est difficile de mesurer la durée historique de l'implantation d'une langue. Le geste humanitaire qui a fait venir les Hmong en Guyane date de 1977. L'accueil des Arméniens a commencé après les massacres de 1915. Il s'agit là de langues minoritaires, comme le yiddish et le rom, qui sont reconnus comme telles par plusieurs autres pays. Est-il possible de reconnaître de telles langues sans reconnaître tout au moins de façon implicite leur origine ethnique? S'il existe un petit nombre de personnes en France qui pratiquent l'arménien occidental ou le yiddish qui ne sont d'origine ni arménienne ni juive, il n'empêche que la plupart des locuteurs ont ces racines ethniques. Certes, il n'est pas toujours de bon ton d'évoquer la question de l'ethnicité en France, car le droit du sol permet à des personnes de toute origine d'accéder à la nationalité française et donc de faire partie du peuple français.

Mais la promotion de cette diversité culturelle, géographique et ethno-linguistique, risque de se heurter, car elle s'y est déjà heurtée, aux objections des souverainistes

qui s'opposent systématiquement à toute mesure qui pourrait désagréger l'édifice de la République. Qu'on se souvienne du tollé de protestations provoqué au printemps de 2001 par la proposition de Jack Lang, alors Ministre de l'Education nationale, d'intégrer les écoles associatives bretonnantes (*Diwan*) dans le système éducatif républicain.

Le rapport Cerquiglini se termine par une proposition sensée, c'est-à-dire de prendre la loi Deixonne comme point de départ pour les langues qu'on voudrait faire bénéficier des dispositions de la Partie III de la Charte européenne. Il s'agit surtout des langues pratiquées en France métropolitaine hors zone d'Oïl, – l'Aquitaine, l'Alsace, le Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Bretagne – et qui bénéficient de mesures prévues par la Charte, telles que l'enseignement et un certain degré de diffusion culturelle. Les autres langues, y compris les langues d'Oïl, pourraient être reconnues suivant les termes de la Partie II.

Une déclaration de ratification de cet ordre provoquerait à coup sûr une vive réaction de la part des souverainistes de tous bords. Mais je crois que seule une minorité de citoyens français accepteraient que la langue nationale partage tant soit peu sa place, depuis si longtemps exclusive dans l'arène de la vie publique, avec d'autres langues autochtones, même s'il s'agit seulement de certaines régions et d'un certain nombre de contextes. De toute façon, reconnaître une langue sous l'égide de la Partie II de la Charte est une invitation aux activistes et aux militants de poursuivre l'objectif d'un niveau de reconnaissance plus élevé, celui de la Partie III. Est-ce que les locuteurs des langues d'Oïl sauraient relever ce défi? Il faudrait un degré de normalisation qui dépasse un système d'orthographe commun pour la préparation de manuels d'enseignement et de textes administratifs. Il n'est pas impossible que de nombreux locuteurs de langues d'Oïl ne voient pas l'intérêt d'un tel exercice de planification de corpus, car les termes administratifs qui manquent ne peuvent qu'être puisés dans le fonds lexical français, ce qui produirait, pour ne prendre qu'un seul exemple, un français légèrement normandisé.

Il est en plus très difficile d'envisager une situation où un gouvernement serait prêt à prendre le double risque de voir de nombreux activistes se démener pour que leur langue soit reconnue dans le cadre de la Partie III, car les conséquences financières pourraient être lourdes et se rendre impopulaires parmi les

souverainistes de tous bords, qui crieront immanquablement au danger d'une éventuelle désagrégation de l'édifice républicain.

Conclusion

La situation des langues d'Oïl permet de montrer l'incohérence flagrante entre les volets national et international de la politique linguistique de la France à leur égard. Suite à la loi d'orientation de 1989, une seule langue d'Oïl, le gallo, et plusieurs langues d'Oc sont enseignées de façon régulière dans le cadre de l'Education nationale, alors que le rapport Cerquiglini reconnaît huit langues d'Oïl et une seule langue d'Oc, l'occitan, comme langues de France. S'il paraît néanmoins impossible de résoudre le dilemme unicité/diversité dans le contexte de la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires, on pourrait envisager le renforcement de mesures déjà en place ou la mise en vigueur de nouvelles initiatives, surtout dans les régions où une langue de France ne bénéficie d'aucun soutien de la part des autorités. Mais le problème de la ratification ne sera pas résolu tant qu'un gouvernement français n'accordera pas un peu d'espace sociolinguistique dans le domaine public, alors que la législation nationale (Code de l'Education qui a remplacé la Loi Deixonne, loi d'orientation) est surtout conçue pour confiner la question des langues régionales dans le domaine culturel. Avant la publication du rapport Cerquiglini, aucun activiste de langue d'Oïl, y compris les enseignants du gallo, ne nourrissait de grandes ambitions. En fait, la reconnaissance comme langue de France exigerait un travail d'aménagement linguistique auquel ils n'étaient pas prêts, car leurs objectifs se limitaient surtout à la création de systèmes d'orthographe qui permettraient aux auteurs de signaler leurs variantes locales mais en même temps d'être compris par des lecteurs de l'ensemble du domaine linguistique concerné. Mais ces langues qu'on élabore ne correspondent pas forcément aux besoins identitaires des publics à viser, car elles les aliènent de nombreuses personnes qui ont appris une variété locale dans leur enfance, ou un public plus nombreux et plus flou qui prend plaisir à une identité locale pas trop sérieuse, dont l'exemple-type est le ch'ti(mi).

Parmi les pays ayant signé et ratifié la Charte, aucun ne s'en est servi pour reconnaître ce genre de valeur identitaire, même quand il s'agit de variétés dont la vitalité est sans commune mesure avec les langues d'Oïl en France. Dans les quelques cas où des idiomes parfois considérés comme dialectes ont été reconnus

dans le cadre de la Charte (asturien et aragonais en Espagne; Scots et Unlster scots au Royaume-Uni), il y avait des raisons autres que culturelles, et une administration régionale qui pouvait se charger de la mise en œuvre.

Une autre différence non négligeable entre la France et les pays qui ont ratifié la Charte est que le nombre de langues, ne dépassant jamais 9, reste toujours parfaitement gérable. En prenant en considération des variétés longtemps considérées comme dialectes et des langues qui n'ont rien à voir avec le patrimoine culturel de l'Europe visé par la Charte, la France s'est engagée dans une impasse, dont elle ne pourra pas s'extraire, sans ternir son image sur le plan international et sans provoquer un tollé de protestations parmi certains de ses citoyens.

La ratification de la Charte représenterait un changement de direction en matière de politique linguistique en France, car le principal objectif de ce pays a toujours été de promouvoir le français.

A l'encontre du Royaume-Uni où la presse nationale n'en a presque pas parlé, une éventuelle ratification serait scrutée de près par des médias à dominance parisienne qui encourageraient les opposants à contester la concession du moindre acquis de la langue nationale. Une solution démocratique serait d'approuver toutes les langues candidates selon les termes de la Partie II et laisser aux activistes la tâche de faire campagne pour justifier une reconnaissance au niveau supérieur. En ce qui concerne les langues d'Oïl, cela représenterait une réussite qui dépasserait de loin les espérances de la grande majorité des activistes, mais quelle administration oserait prendre ce risque?

Références

- Ager, Dennis (2003) *Ideology and image. Britain and language*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Aub-Buscher, Gertrud (1962) *Le parler rural de Ranrupt (Bas-Rhin). Essai de dialectologie vosgienne*. Paris: Klincksieck.
- Auzanneau, Michelle (1998) Identités poitevines: une réalité mouvante. In: Dawn Marley, Marie-Anne Hintze et Gabrielle Parker (éds.) *Linguistic policies and identities in the French-speaking world*. London: AFLS/CILT, 27-42.
- Auzanneau, Michelle (1999a) *La parole vive du Poitou, une étude sociolinguistique en milieu rural*. Paris: L'Harmattan.
- Auzanneau, Michelle (1999b) Le bilinguisme dialectal: Un modèle d'analyse sociolinguistique appliqué à la situation poitvine. *Plurilinguismes* 17: 101-132.

- Avanesov, R.I. et Orlova, V.G. (éds.) (1965) *Russkaja Dialektologija*. Moscou: Nauka. (cité par Dawson, 2004b).
- Ball, Rodney (1997) *The French-speaking world*. London: Routledge.
- Berrendonner, Alain; Le Guern, Michel et Puech, Gilbert (1983) *Principes de grammaire polylectale*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Berruto, Gaetano (1995) Code-switching and code-mixing. In: Martin Maiden et Maire Lewis (éds.) *The dialects of Italian*. London: Routledge, 394-400.
- Bickerton, Dreek (1975) *Dynamics of a Creole system*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Blampain, Daniel; Goosse, André; Klinkenberg, Jean-Marie et Wilmet, Marc (éds.) (1997) *Le français en Belgique*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Blanchet, Philippe; Calvet, Louis-Jean; Hilléreau, Damien et Wilcyk, Ewen (2005) Le volet linguistique du recensement français de 1999. Résultats et analyse appliqués à la Provence plurilingue et au provençal. *Marges Linguistiques* 10 : 65-87.
- Bloch, Oscar (1917) *Atlas linguistique des Vosges méridionales*. Paris : Champion.
- Bonduelle, B. (1997) *Nord et Pas-de-Calais : l'impossible tête-à-tête*. Lille : La Voix du Nord.
- Bourcelot, Henri (1966, 1969, 1978) *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*. Paris: CNRS.
- Brasseur, Patrice (1980, 1984) *Atlas linguistique et ethnographique de la Normandie*. Paris: CNRS.
- Bulot, Thierry (2005) «Que parle-t-on en Pays de Caux ?» Emergence et/ou continuité d'une communauté sociolinguistique régionale. *Marges Linguistiques* 10 : 88-117.
- Bulot, Thierry et Courard, Séverine (2001) Territoire et identité: le rapport patrimonial à la langue en pays de Caux. *Etudes Normandes* 1, 56-61.
- Carcassonne, Guy (1998) *Etude sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et la Constitution*. Nanterre: Université de Paris X.
- Carton, Fernand (1972) *Recherches sur l'accentuation des parlers populaires dans la région de Lille*, Lille: Service de Reproduction des Thèses, Université de Lille III.
- Carton, Fernand (2000) L'identité picarde à la lumière de la géographie Linguistique. *Bulletin du Comité Picard* 54: 5-8.
- Carton, Fernand et Lebègue, Maurice (1989, 1998) *Atlas linguistique et ethnographique picard*. Paris: Editions du CNRS.
- Cerquiglioni, Bernard (1999) Les langues de France. Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication.
http://www.culture.fr/culturedgl.t_cerquiglioni/langues-france/html.
- Cerquiglioni, Bernard (2004) Europe, plurilinguisme et langues minoritaires. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 1-3.
- Chambers, J.K. et Trudgill, Peter (2^e édition) (1998) *Dialectology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Chauveau, Jean-Pierre et Guillaume, Gabriel (1975, 1983) *Atlas linguistique et ethnographique de Bretagne romane, Anjou et Maine*. Paris: CNRS.

- Citron, Suzanne (2^e édition) (1991) *Le mythe national. L'histoire de France en question*. Paris : Social Eco.
- Clavier, Henri (1992) Mille ans de dialecte picard. *Nord* 19 : 9-12.
- Cochet, Edouard (1933) *Le patois de Gondecourt (Nord): grammaire, lexique*. Paris: Droz.
- Commission of the European Communities (1986) *Linguistic minorities in countries belonging to the European Community*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Conseil de l'Europe (1992) La Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
<http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/148.htm>
- Conseil de l'Europe (2003) *La charte européenne des langues régionales et minoritaires et la France. Quelle(s) langue(s) pour la République? Le dilemme "diversité/unicité"*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Conseil Fédéral de la Suisse (1999) Rapport périodique relatif à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Berne: Ministère de la culture suisse.
- Conseil Fédéral de la Suisse (2002) Rapport périodique relatif à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Berne: Ministère de la culture suisse.
- Dawson, Alain (2002) *Le "Ch'timi" de poche*, Chennevières-sur-Marne: Assimil.
- Dawson, Alain (2003) *Le picard de poche*, Chennevières-sur-Marne: Assimil.
- Dawson, Alain (2004a) Théorie des contraintes dialectales et autonomie phonologique du picard. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 213-224.
- Dawson, Alain (2004b) Palatalisation et affrication des occlusives vélares en picard: approche d'une variation dialectale en Théorie de l'Optimalité. *Bien Dire et Bien Apprendre* 21: 157-176.
- Debrie, René (1979) *Lexique picard des parlers sud-amiénois*. Amiens: Eliktra.
- Delomez, Gérard (1992) De la difficulté de trouver un titre. *Nord* 19, 5-8.
- D'Hervé, Gildas (2005) Le gallo dans l'enseignement, l'enseignement du gallo. *Marges Linguistiques* 10 : 262-281.
- Dondaine, Colette (1978, 1984) *Atlas linguistique et ethnographique de Franche-Comté*. T2, T3. Paris: CNRS.
- Dondaine, Lucien (1991) *Atlas linguistique et ethnographique de Franche-Comté*. T4. Paris: CNRS.
- Doxa (1988) Parlare il dialetto. *Bulletino della Doxa* 42: 55-62.
- Dubos, Roger (1994) *Dictionnaire du patois normand*. Condé-sur-Noireau: Charles Corlet.
- Eloy, Jean-Michel (1988) La famille comme refuge dialectal: un refuge revisité. *Plurilinguismes* 1: 102-116.
- Eloy, Jean-Michel (1997). *La constitution du picard: Une approche de la notion de langue*. Peeters: Louvain-la-Neuve.
- Eloy, Jean-Michel (2005) Une approche multidimensionnelle de la proximité des langues. Communication présentée à *Langues collatérales 2*, Limerick, Irlande, juin 2005.
- Eloy, Jean-Michel (2006) Corpus des textes dialectaux. Communication présentée à l'*Atelier de la Linguistique du corpus*, Tokyo University of Foreign Studies, septembre 2006.

- Fauconnier, Jean-Luc (1998) Les données de Belgique romane. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Evaluer la vitalité. Variétés d'oïl et autres langues*. Amiens: Centre d'Etudes Picardes, 91-100.
- Flutre, Louis-Ferdinand. (1977) *Du moyen picard au picard moderne*. Amiens: Musée de Picardie.
- Fr.wikipedia.org/wiki/Wallon
- Francard, Michel (1992) La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans. *Tradition wallonne*, 4 : 11-23.
- Francard, Michel (1994) La perception des langues régionales chez les jeunes. In: L. Courtois et J. Pirotte (éds.) *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet, 223-234.
- Francard, Michel (1999) Les langues régionales de la Wallonie romane: Entre dialectologie et planification linguistique. *Plurilinguismes* 17 : 15-32.
- Gallard, Philippe (1996) La conscience linguistique chez les jeunes patoisants des Deux-Sèvres: réflexions sur les normes. In : Anne-Marie Houdebine (éd.) *L'Imaginaire Linguistique*. Université d'Angers: *Travaux de Linguistique* 7: 59-64.
- Gardner-Chloros, Penelope (1991) *Language selection and switching in Strasbourg*. Oxford: Berg.
- Gilliéron, Jules et Edmont, Edmond (1902-10) *Atlas linguistique de la France*. Paris: Champion.
- Gollac, Michel (1981) Qui parle le picard? *Relais INSEE* 4 ; 39-44.
- Gordon, Raymond, G. Jr. (éd.) (2005). *Ethnologue Languages of the World*. 15^e édition. Dallas, Texas: SIL International. Online version: <http://www.ethnologue.com>.
- Goudaillier, Jean-Pierre (3^e édition) (2001) *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Grillo, Ralph (1989) *Dominant languages: Language and hierarchy in Britain and France*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Guillemain, Alain (1998) *Jeunesse et langue: stratégies d'enrichissement et de création*. Roubaix: Théâtre Louis Richard.
- Guerlin de Guer, Charles et Lechanteur, Jean (1984) *La littérature patoisante*. Brionne: Montfort.
- Haut, Jean (1953, 1955, 1969, 1976, 1987) *Atlas linguistique de la Wallonie*.
- Héran, François, Filhon, Alexandra et Deprez, Christine (2002) La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle. *INED* 376, 2002.
- Hoden, Claude (1998) Eléments de l'identité picarde en Nord-Pas-de-Calais et en Hainaut Belge. *Comité Régional Picard*: Mimeographed article, 16p.
- Horiot Brigitte (2000) *Atlas linguistique et ethnographique France-Ouest. Vol 1. Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois. Les travaux agricoles. La flore*. Paris: CNRS.
- Hornsby, David (1996) Dialect shift: the example of a French mining community. Thèse de doctorat non publiée: University of Cambridge.
- Hornsby, David (2004) *Dialect lite*. Communication présentée à la Conférence *French Language and Identity*, Fitzwilliam College, Cambridge.
- Hornsby, David (2006) *Redefining regional French*. Oxford: Legenda.
- Houdebine, Anne-Marie (1996) L'Imaginaire Linguistique et son analyse. In : A.-M. Houdebine (éd.) *L'Imaginaire Linguistique*. Université d'Angers: *Travaux de Linguistique* 7: 9-26.

- http://www.elmundo.es/especiales/2005/06/espana/estatutos_autonomia/historia.html (consulté le 15 novembre, 2006)
- http://www.lexilogos.com/france_carte_dialectes.htm (consulté le 12 juillet, 2005)
- <http://www.tlfq.ulaval.ca> (consulté le 18 juillet, 2005)
- Jennings, Geraint (2004) Les Îles anglo-normandes: plutôt 'anglo' ou plutôt 'normandes'? In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 249-256.
- Joly, Jules (sd) *Parler picard au bon vieux temps*. Lyon: Horvath.
- Jones, Mari C. (2001) *Jersey Norman French. A linguistic study of an obsolescent dialect*. Oxford: Blackwell.
- Jones, Mari C. (2005) Some structural and social correlates of single-word intrasentential code-switching in Jersey Norman French. *Journal of French Language Studies* 15: 1-23.
- Keller, Oscar (1937) Eine sterbende Mundart: Romont-Plagne. *Vox Romanica* 2: 394-446.
- King, Ruth (2000) *The lexical basis of grammatical borrowing*. Amsterdam: John Benjamins.
- Kloss, Heinz et McConnell, Grant (1984) *Linguistic composition of the nations of the world*. Quebec: Presses Universitaires de Laval.
- Kloss, Heinz, McConnell, Grant et Verdoodt, Albert (1989) *Les langues écrites du monde: relevé du degré et des modes d'utilisation*. Quebec: Presses Universitaires de Laval.
- Kristol, Andres (1996) Sondages d'opinion à thématique sociolinguistique: problèmes de fiabilité. *Lengas* 40: 123-137.
- Landrecies, Jacques (1992) Un genre original: la littérature picarde du pays minier. *Nord* 19: 69-76.
- Landrecies, Jacques (2004) Les langues collatérales à l'épreuve de la littérature. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 187-197.
- Lanher, Jean; Litaize, Alain et Richard, Jean (1979, 1985, 1988) *Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine romane. T2, T3*. Paris: CNRS.
- Laumesfeld, Daniel (1997) *La Lorraine francique*. Paris: L'Harmattan.
- Lehmann, Sabine (1995) Vestiges d'un patois: la situation des patois jurassiens. *Société jurassienne d'émulation. Actes 1994*, 115-144.
- Léonard, Jean-Léo (1991) Distance et dialecte: approche des représentations ethnolinguistiques à Noirmoutier (Vendée). In: Jean-Claude Bouvier et Christian Martel (éds.) *Les Français et leurs langues*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence Aix-Marseille I, 59-83.
- Léonard, Jean-Léo (1998) Le piège de la diglossie en domaine poitevin (questions d'idéologie linguistique). In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Évaluer la vitalité. Variétés d'oïl et autres langues*. Amiens: Centre d'Etudes Picardes, 207-232.
- Loriot, Robert (1967) *La frontière linguistique moderne en Haute Normandie*. Amiens: Société de Linguistique Picarde.
- Maiden, Martin (1994) *A linguistic history of Italian*. London: Longman.

- Maiden, Martin et Lewis, Maire (éds.) (1995) *The dialects of Italian*. London: Routledge.
- Maître, Raphaël et Matthey, Marinette (2004) Le patois d'Évolène, dernier dialecte francoprovençal parlé et transmis en Suisse. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 375-390.
- Manzano, Francis (2005) Les langues régionales de France sont-elles égales dans le recul ? Eléments de réflexion et de programmation pour une approche anthropologique, écologique et systématique des langues de France. *Marges Linguistiques* 10 : 133-156.
- Mar-Molinero, Clare (1997) *The Spanish-speaking world*. London: Routledge.
- Marcellesi, Jean-Baptiste (1991) Langues polynomiques. Cité par Alexandra Jaffe (1999) *Ideologies in action: languages policies on Corsica*. Berlin: Mouton/DeGruyter, 185-189.
- Martin, Jean-Baptiste et Tuillon, Gaston (1978) *Atlas linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du Nord (franco-provençal central)*. Paris: CNRS.
- Massignot, Geneviève et Horiot Brigitte (1974) *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest. Vol 12. Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois. La flore (suite), les animaux sauvages, l'élevage*. Paris: CNRS.
- McKenzie, Ian (2001) *A linguistic introduction to Spanish*. Munich: Lincon-Europa.
- Micro-dico du parler ardennais (2004) Le parler ardennais de la langue champenoise. <http://big.chezalice.fr/voix-de-boisseval/dico/dico.html>
- Miléquant, M.-C. (1969) Das Französische in einigen hessischen Hugenottenkolonien in sprach- und kulturhistorischer Sicht. Friedrichsdorf auf Taunus – Raum Hofgeismar – Luisendorf bei Frankenberg/Eder. Mémoire non publié: Universität Frankfurt.
- Milroy, James (1992) *Linguistic variation and change*. Oxford: Blackwell.
- Muljačić, Žarko (1995) The dialects and the standard language. In: Martin Maiden et Maire Lewis (éds.) *The dialects of Italian*. London: Routledge, 387-393.
- Orton, Harold, Sanderson, Stewart et Widdowson, Henry (1978) *The Linguistic atlas of England*. London : Croom Helm.
- Pannatier, Gisèle (1995) Le patois d'Évolène (Valais). Synchronie et diachronie d'un parler francoprovençal. Thèse non publiée: Université de Neuchâtel.
- Paris, Gaston (1888) Les parlers de France. *Revue des patois gallo-romans* 2.
- Parisot, Jean-Christophe (1995) Identité régionale et développement local: le cas de la Picardie. Thèse de doctorat en sciences politiques : Université de Picardie.
- Parisot, Jean-Christophe (1998) Pratique du picard et représentations politiques des élus locaux. In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Evaluer la vitalité. Variétés d'oïl et autres langues*. Amiens: Centre d'Etudes Picardes, 245-260.
- Parry, Mair (2002) The challenges to multilingualism today. In: Anna Laura Lepschy et Arturo Tosi (éds.) *Multilingualism in Italy past and present*, 47-59.

- Pierrard, Pierre (1966) [reprinted, 1998] *Chansons populaires de Lille sous le Second Empire*. Lille: Editions de l'Aube.
- Poignant, Bernard (1998). Rapport sur les langues et cultures régionales. <http://www.bzh.com/identite-bretonne/charte/fr-poignant.html>.
- Pooley, Tim (2004) *Language, dialect and identity in Lille*. (2 Vols). Lewiston, NY: Edwin Mellen Press.
- Pooley, Tim (à paraître 2007) Picard and Identity in Lille and the Nord-Pas-de-Calais. In: Mari C. Jones et Edith Esch (éds.) *The French Language and Identity*. Oxford: Legenda.
- Pop, Sever (1950) *La dialectologie. Aperçu historique des enquêtes linguistiques*. (2 Vols). Louvain : chez l'auteur.
- Ramo, Francisco J. Llera (2003) *II Estudiu Sociolingüísticu d'Asturies*. Uviéu: Academia de la Llingua Asturiana.
- Reardon, Judy (1977) Belgian workers in Roubaix, France in the nineteenth century. Unpublished Ph.D. dissertation: University of Maryland.
- Romaine, Suzanne (1982) *Socio-historical linguistics. Its Status and Methodology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rossillon, Philippe (1995) *Atlas de la langue française*. Paris: Bordas.
- Rousselot, Abbé. (1887) Introduction à l'étude des patois. *Revue des patois gallo-romans* 1 : 1-22.
- Sebba, Mark (1993) *London Jamaican*. London: Longman.
- Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1974, 1978) *Atlas linguistique et ethnographique de L'Île-de-France et de L'Orléanais*. Paris : CNRS.
- Söhnle, Birgitt (1994) Développement historique et social des langues minoritaires en France et enquête sur la situation actuelle du picard. Mémoire de maîtrise non publié, Université Charles de Gaulle, Lille III.
- Straka, Georges (éd.) (1973) *Les dialectes romans de France, à la lumière des atlas régionaux*. Paris: Editions du CNRS.
- Tabouret-Keller, Andrée (2004) Pourquoi veut-on qu'un parler soit une langue ? In: Jean-Michel Eloy (éd.) *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et géopolitiques de la proximité linguistique*. Paris: L'Harmattan, 77-90.
- Taverdet, Gérard (1975, 1977) *Atlas linguistique et ethnographique de Bourgogne*. Paris : CNRS.
- Von Nolcken, Alexandra (2002) *Einsprachige Mehersprachigkeit. Sprachwissen und Sprachvariation in der Normandie*. Wilhelmsfeld: Gottfried Egert.
- Weinreich, Uriel (1954) Is a structural dialectology possible? *Word* 10: 388-400.